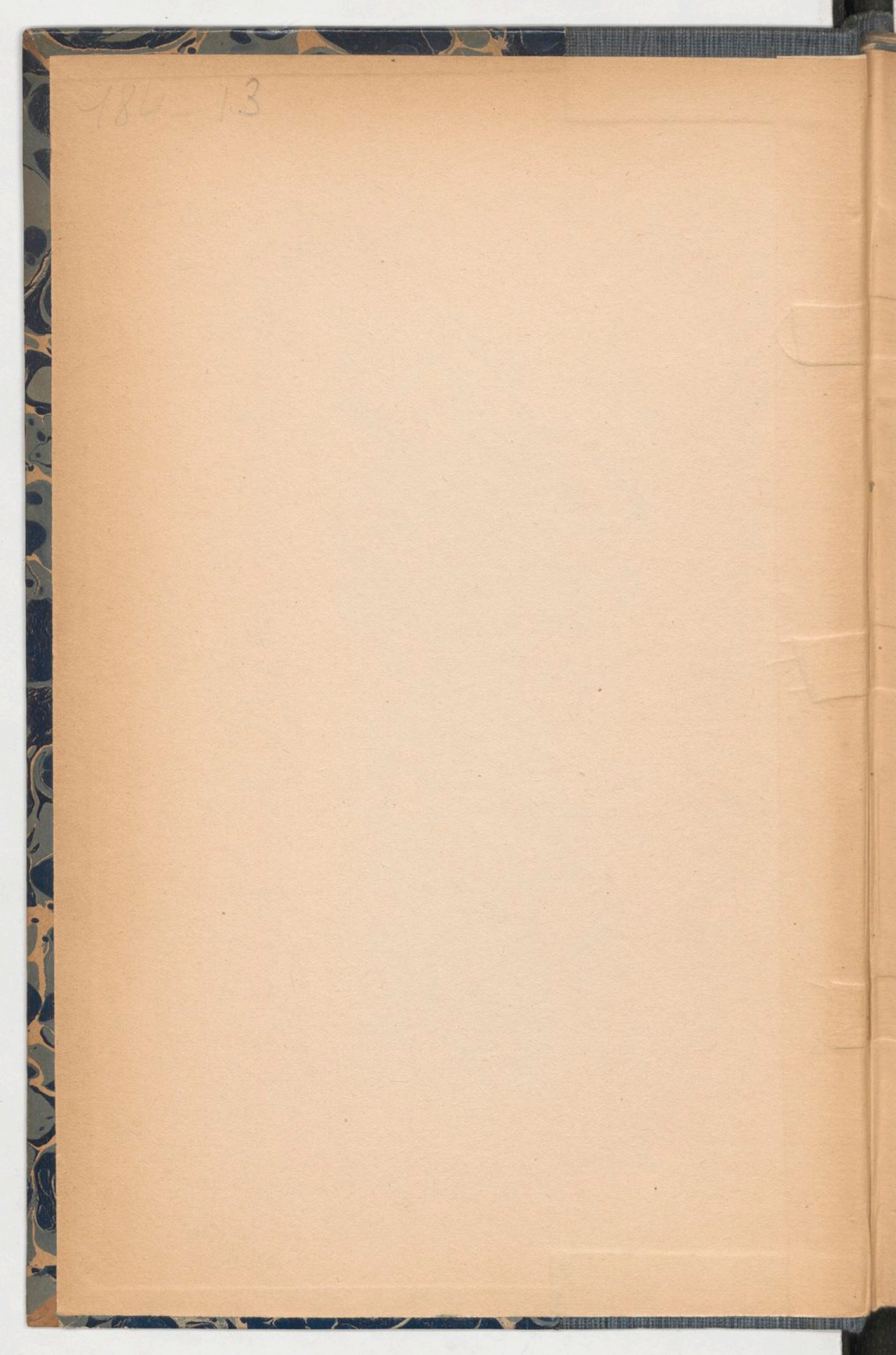
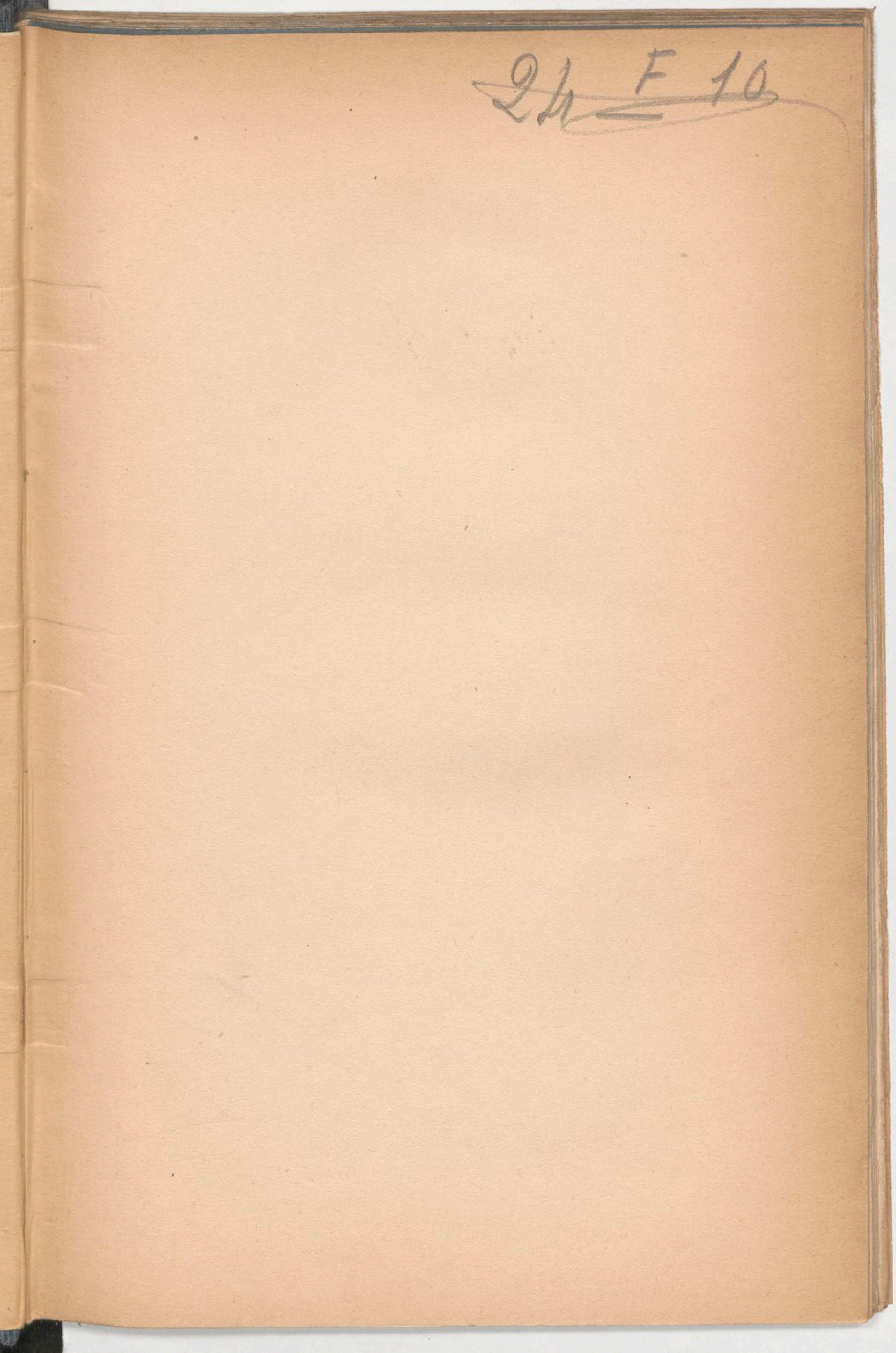
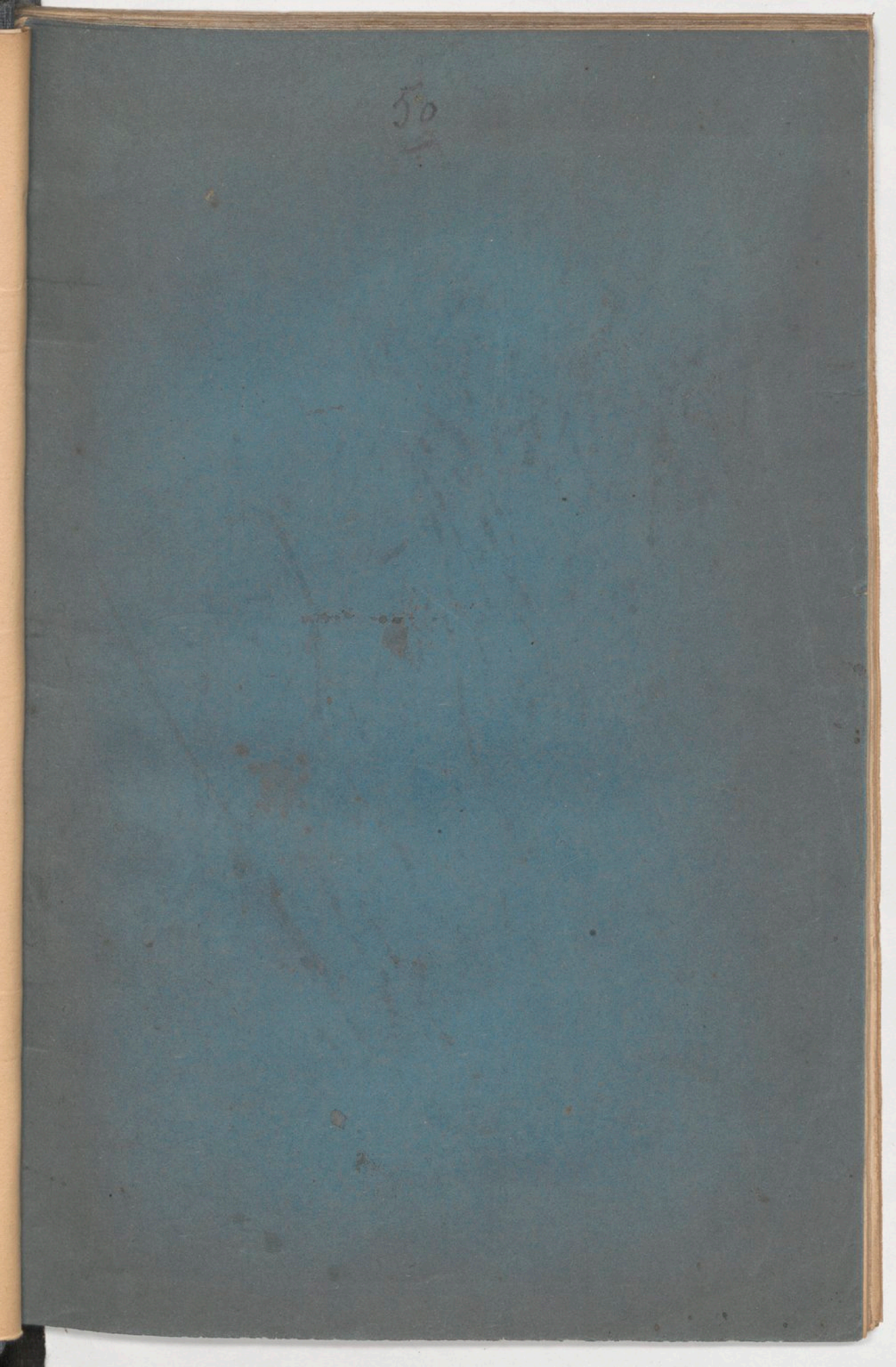
Coup-d'oeil sur quelques parties du musée de Douai, par M. A. Cahier,...

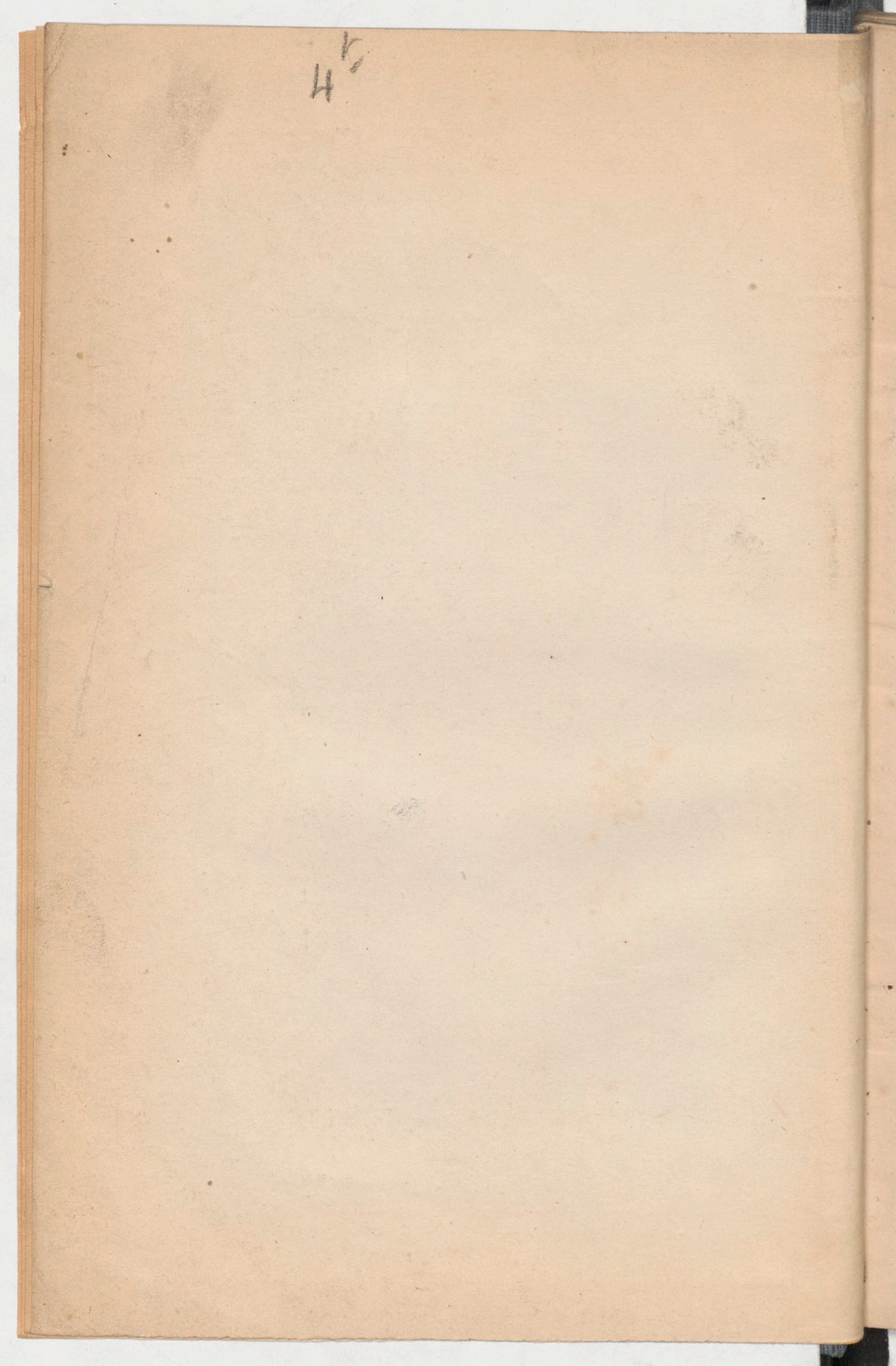





184 13


24 F 10


50



Extrait des Mémoires de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts, séant à Douai, centrale du département du Nord.

COUP-D'ŒIL

SUR

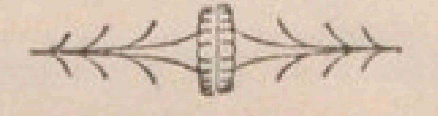
QUELQUES PARTIES

DU

MUSÉE DE DOUAI,

Par M. **A. CAHIER**,

MEMBRE RÉSIDANT, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MEMBRE DE LA COMMISSION D'ADMINISTRATION DU MUSÉE,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE SPHRAGISTIQUE DE PARIS, DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD, DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÉGE, DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, SÉANT A ANVERS.



DOUAI,
ADAM D'AUBERS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.
— 1854. —



COUP-D'ŒIL

SUR

QUELQUES PARTIES

DU

MUSÉE DE DOUAI.

Douai possède un Musée qui, peu connu, nous ne dirons pas seulement des étrangers, mais même de la plupart des habitants de la cité, mérite cependant, à beaucoup d'égards, l'attention publique. De spacieuses galeries y sont ouvertes à l'archéologie, aux beaux-arts, à l'anatomie comparée, à l'histoire naturelle (1). A d'autres plus compétents que nous il appartiendra d'expliquer ce qui se rattache à ces deux dernières sciences, et en quoi consiste la valeur bien réelle des collections qu'elles ont réunies et qu'elles augmentent incessamment. Dans l'impuissance que nous nous reconnaissons de faire con-

(1) Bien entendu que nous ne disons rien de la Bibliothèque, dont tout le monde connaît l'importance.



naître en détail et d'une manière fructueuse toutes les richesses d'un établissement où l'étude et la curiosité trouvent également à se satisfaire, nous croyons devoir nous borner à une seule partie, celle qui concerne l'antiquité et le moyen-âge. Les objets que nous nous proposons d'examiner sont placés soit dans les vestibules, soit dans la salle qui se rencontre à gauche du second, que nous appellerions presque l'*Atrium*. Nous allons essayer de signaler ce qui se rencontre dans cette salle de véritablement digne d'intérêt. Mais un exposé complet serait oiseux, deviendrait monotone et prendrait trop la physionomie d'un catalogue ou d'un livret; nous nous bornerons donc à de simples aperçus, en distinguant toutefois et en marquant d'une manière spéciale ce qui nous semblera devoir provoquer un examen particulier.

SECTION PREMIÈRE. — ANTIQUITÉS.

Nous nous arrêterons d'abord à la partie archéologique, à savoir aux antiques espacés dans la salle ou renfermés dans les armoires numérotées de 1 à 12 (1). — Là sont classés d'assez nombreux éléments qui peuvent être étudiés, soit au point de vue de l'histoire, soit au point de vue religieux, soit sous le rapport monumental, soit enfin au point de vue de l'existence privée, intime, des anciens.

Tous ces objets, ou au moins presque tous, viennent, il convient de le dire, de l'antique Bavai, capitale des Nerves ou Nerviens sous la domination romaine (2) et avaient été recueil-

(1) Les plâtres qu'on aperçoit au-dessus de ces armoires sont des copies d'un certain nombre des magnifiques bas-reliefs du Parthénon d'Athènes, et sont dus à la munificence du gouvernement.

Nous n'osons pas nous servir du mot *vitrines*, qui n'a pas été adopté en ce sens par l'Académie française, et qui, régulièrement, désigne certains êtres du règne animal (Draparnaud; Delamarre et Cuvier), ou bien encore appartient à la langue de l'anatomie (Blainville; Breschet.)

(2) V. sur *Bavai* : 1° (non sans beaucoup de réserve) le livre inti-

lis par un savant ecclésiastique, le vénérable abbé CARLIER, curé-doyen de la ville moderne, qui de 1775, époque de sa promotion à cette cure, à l'année 1818, époque de sa mort, donna dans son presbytère asile à une notable quantité de ce que rendaient à la lumière les fouilles successivement faites dans le vieux sol.

Comment la collection de l'abbé Carlier est-elle venue, au moins en partie (1), en la possession de la ville de Douai, grâce à l'intelligente spontanéité d'un maire, homme de goût et d'initiative, c'est là un récit qui n'est plus à faire (2); mais il est de date déjà assez ancienne pour qu'il ne soit pas hors de propos de le rappeler et de rendre ici à la mémoire de ce magistrat, M. le comte DE GUERNE, le tribut de reconnaissance qui lui est dû.

tulé : *Histoire monumentaire du nord des Gaules, appuyée sur les traces marquantes et les vestiges durables des anciennes colonies qui ont illustré les fastes Belgiques*, par J.-B. LAMBIEZ, dit le père GRÉGOIRE, imprimé à Mons chez Hoyois, sans date (vers 1810), in-8°. — Un volume non suivi d'autres.

2° *Recherches sur Bavai*, par Auguste DUBOIS, dans : *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouvelle série, t. 2 (Valenciennes, 1838, in-8°), p. 245.

3° *Bavai*, par M. I. LEBEAU, même recueil, t. 5 (1844), pages 113-160.-249-285.

Sur l'abbé Carlier. — Notice par M. I. LEBEAU, même recueil (1844), p. 284.

Sur le père Lambiez. — Notice par M. Arthur DINAUX, même recueil (1838), p 461. — Et par M. I. LEBEAU, *ibid.*, 1844, p. 283.

(1) Nous sommes loin de posséder en effet tout ce qu'avait ramassé l'abbé Carlier (V. LEBEAU, *passim*). — Plus d'un cabinet s'est enrichi de morceaux de sa collection, etc. Il existe encore, sur les lieux mêmes, des particuliers instruits et soigneux qui n'ont pas laissé et ne laissent point emporter au loin toutes les richesses archéologique de leur pays.

(2) V. *Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord*, t. VII, 1837-1838, p. 405 : *Voyage archéologique à Bavai*, 1833, par M. V. DERBIGNY.

§ Ier.

Histoire.

Nous avons dit qu'on rencontre dans le Musée de Douai des vestiges historiques ; en effet, on y voit une pierre longue de 1 mètre 45 centimètres, haute de 71 centimètres, et portant l'inscription suivante :

TI· CAESARI· AVGVSTI· F·
DIVI· NEPOTI· ADVENTV·
EIVS SACRVM·
CN· LICINIVS C· F· VOL· NAVOS.

Dans le mot ADVENTV il y a copulation du corps principal du T avec le second jambage de l'N.

A TIBÈRE CÉSAR, FILS D'AUGUSTE, PETIT-FILS DU DIVIN JULES, A SON ARRIVÉE,... CONSACRÉ SPONTANÉMENT ET AVEC EMPRESSEMENT PAR CN. LICINIUS.

Cette pierre, découverte en 1716 dans la ville de Bavai, établit, suivant l'opinion d'écrivains accrédités qui l'ont étudiée (1), que *Bavacum* devait, avant la fin du règne d'Auguste, exister déjà comme cité importante. De Bast estime que l'événement qu'elle constate se rapporte, pour ce qui concerne le pays des Nerviens, dont *Bavacum* était la capitale, à ce passage dans lequel l'historien *Velleius Paterculus* parle de la marche triomphante de Tibère : « Neque illi spectaculo, quo fruitus » sum, simile conditio mortalis recipere videtur mihi, cum per » celeberrimam Italiæ partem, tractum omnem Galliæ provin- » ciarum, veterem imperatorem, et, ante meritis ac virtutibus » quam nomine, Cæsarem, revisentes, sibi quisque, quam » illi, gratularentur plenius. » (Liv. 2, CIV).

(1) DE BAST, *2e supplément au recueil d'antiquités romaines et gauloises, contenant la description de l'ancienne ville de Bavai.* Gand, veuve Steven, 1815, in-4°.—DUBOIS, LEBEAU, *locis citatis.*

» Pendant notre marche à travers les parties de l'Italie les » plus considérables et la Gaule entière, les peuples, heureux » de voir cet ancien général, longtemps César par ses services » et ses vertus, avant qu'il en portât l'auguste nom, se félici- » taient de sa présence, plus encore pour eux-mêmes que pour » lui. Je jouis de ce spectacle, le plus beau, selon moi, qui » puisse être offert aux regards d'un mortel. »—(Traduction de M. Desprez, édit. Panckoucke, 1840, in-8°, p. 291.—Texte, p. 290).

Velleius Paterculus était alors à la suite de Tibère comme général de la cavalerie.

La pierre commémorative de cette entrée de Tibère César à Bavai est d'autant plus précieuse, fait observer De Bast, qu'aucun auteur ancien ne rapporte le fait comme étant arrivé à Bavai en particulier. — Il pense avec d'autres savants que la circonstance qu'elle consacre doit être fixée vers l'an XII de l'ère chrétienne.

§ IIe.

Monuments Publics.

A droite et à gauche de ce monument commémoratif, qui n'est pas en marbre, comme le dit M. Lebeau, mais en granit grisâtre, sont rangés dix chapiteaux en pierre, de l'ordre corinthien, mais dégénéré, et dont la force et la forme indiquent suffisamment qu'ils devaient couronner d'immenses colonnes, lesquelles avaient dû entrer dans la construction d'un vaste temple. A l'un de ces chapiteaux surgit du milieu d'un faisceau de feuilles d'acanthe un buste d'homme, avec un manteau replié sur l'épaule; dans un autre, c'est un buste de femme, vêtue d'une large draperie, et la tête couverte d'un voile. A l'épaule gauche de chacun de ces personnages est appliqué un objet dans lequel quelques personnes, et notamment M. Lebeau (*Loco citato*), ont cru voir un poignard, mais qui est évidemment un sceptre. On avait cru un instant (De Bast, *loco ci-*

tato, p. 12), reconnaître dans ces figures qui, il en faut convenir, sont d'un bien pauvre style, les images de Tibère et de Livie, sa mère; mais on est revenu depuis à une appréciation qui nous paraît plus exacte, et l'on s'est accordé à y voir Jupiter et Junon.

Trois petits pilastres de forme ovoïde, alignés et adhérents entre eux, sur une base unique, parfaitement conservés, qu'on voit à l'entrée de la salle, d'autres plus corrodés par le temps et placés dans le jardin, constatent l'existence à Bavai d'un cirque destiné aux jeux publics. Qui ne sait que ces espèces de bornes servaient à l'indication des distances, soit pour les courses à pied, soit pour les courses des chars (1)?

§ IIIe.

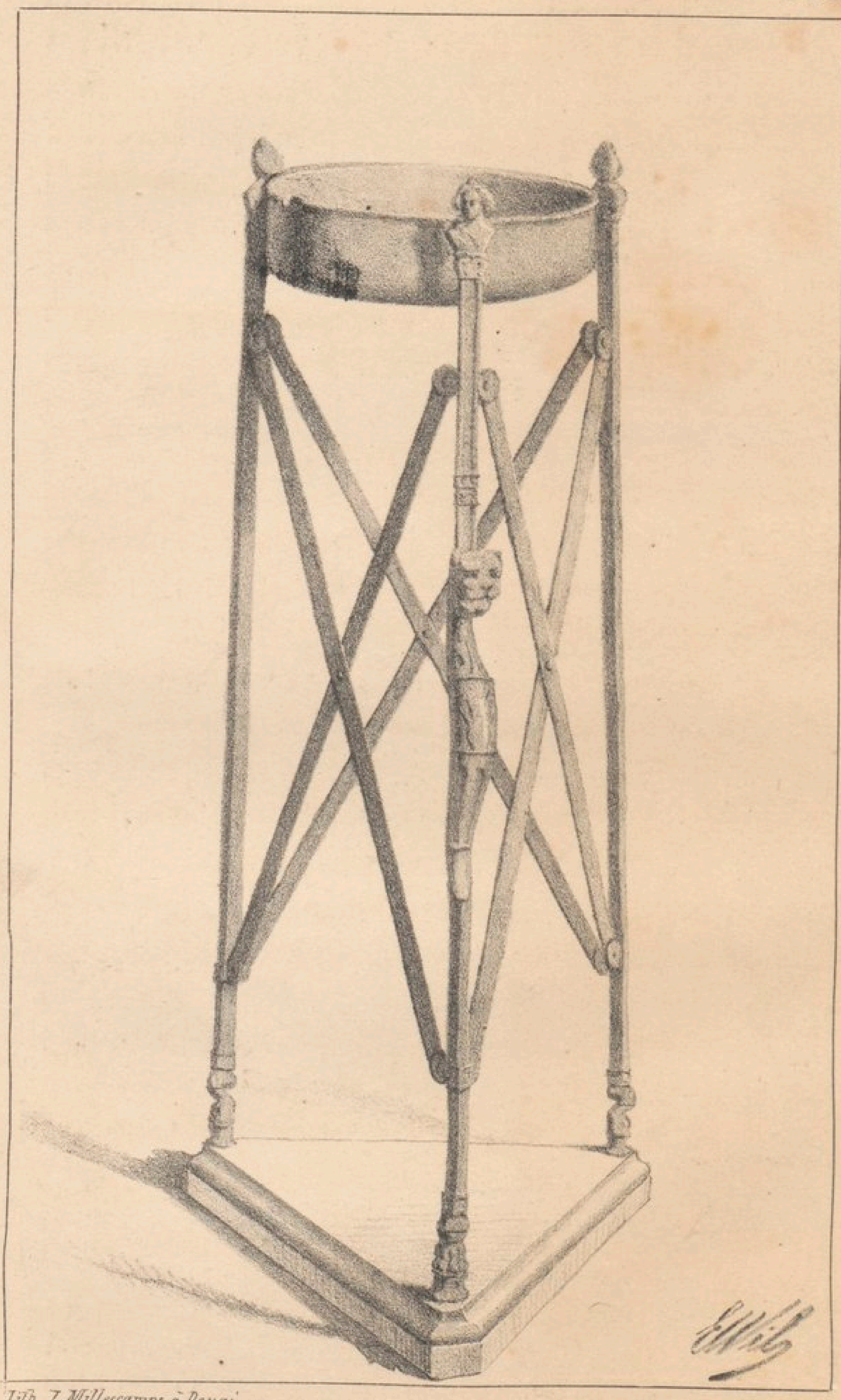
Élément Religieux.—Sacrifices.

Après ces restes de monuments qui étaient évidemment d'une haute importance, l'attention est appelée sur ce qui peut se référer à l'élément religieux. Dans l'armoire marquée du nº 8, on a réuni ce qui pouvait être considéré sous ce point de vue et comme servant aux cérémonies des sacrifices. Ainsi l'on y observe deux petits autels votifs, l'un consacré à Apollon par un nommé *Timentius*, l'autre qui paraît avoir été surmonté d'une figure dont il ne reste à la base que les plis des vêtements.—L'on y voit : La *Dolabra* (374), ou couteau avec lequel étaient démembrées les grandes victimes (2); le *Discus* (382, 385, 386), bassin plat en bronze qui recevait quelquefois les entrailles des victimes, quelquefois de la chair rô-

(1) « On admire à Bavai les ruines d'un cirque de 277 mètres de » long sur 92 mètres 33 centimètres de large. » (Suit le reste de la description.)—*Bavai*, par M. Lebeau, *loco eod.*, p. 146 et notes.

(2) Montfaucon, *Antiquité dévoilée*, t. 2, 1re partie, p. 149, § V, nº 10, et planche 68, fig. 10.

PL.1.



Lith. J. Millescamps à Douai

tie (1) ; le *Simpulum* (373), employé pour les libations du vin (2) ; des *Pateræ* ou *Patellæ* (383, 384, 401, 402, 403, 412, etc.), dans lesquelles on recueillait le sang des victimes ou bien encore le vin que l'on offrait aux Dieux (3) ; des *Ligulæ* ou *Lingulæ* (388, 389), espèces de spatules que l'on croit avoir servi à fouiller dans les entrailles des victimes (4) ; des *cuillers* (394, 395, 396, 397, etc.), à l'aide desquelles on jetait de l'encens dans le feu de l'autel (5) ; l'extrémité supérieure d'un *Lituus* (377), ou bâton augural (V. planche II, fig. 1re) (6) ; et un assez bon nombre d'objets semblables ou analogues à ceux qui viennent d'être détaillés.

Mais la pièce la plus curieuse de cette armoire est un trépied en bronze (V. planche Ire), complet, articulé (372), dont voici l'histoire. De Bast (*Loco citato*, p. 43), dit « Qu'en 1790, » d'après une autorisation du gouvernement, une souscription » avait été ouverte, une société s'était formée pour faire des » fouilles sur l'emplacement de l'antique cité de Bavai, qu'à ces » recherches a été due la découverte de plusieurs antiques et » entr'autres de ce trépied, » — qui paraît avoir été de suite acquis par la ville de Douai. De Bast ajoute : « Cet ancien » monument, qui est très bien conservé, est composé de trois » montants de bronze, de deux pieds et demi de haut, cancel- » lés en sautoir, et surmontés de trois têtes de bacchantes, or- » nées de feuilles de vigne et de grappes de raisin. »

On en trouve encore une description sommaire, explicative d'une assez bonne planche gravée à la p. 237 de l'*Histoire monumentaire des Gaules* du père Lambiez, qui parle de

(1) Montfaucon, *ibid.*, p. 149, nº 6, et planche 68, fig. 10.
(2) *Ibid.*, p. 145, § VI, planche 68, fig. 2.
(3) *Ibid.*, p. 149, nº 4, et planche 68, fig. 4.
(4) *Ibid.*, p. 148, § III, et planche 66, fig. 7.
(5) Le même, *supplément à l'ant. dév.*, t. II, p. 60, et pl. 15, fig. 2.
(6) *Ibid.*, *eod. loco*, t. II, p. 6, et planche 19.

la découverte du trépied dans les termes suivants : « On a dé-
» couvert en 1790, à quelques pas des remparts actuels de
» Bavai, sur la route qui tend vers Mons, le trépied ou autel
» de Bacchus qui avait été précipité dans un puits. C'est sans
» contredit le plus beau, le plus rare et le plus instructif mo-
» nument que l'Europe conserve (1). »

M. I. Lebeau (Bav., *Loc. cit.*, p. 259), donne aussi sa description en ces termes : « Il se compose de six cancels en
» sautoir et mouvants, de sorte que l'on peut à volonté l'élar-
» gir et l'abaisser, ou le rétrécir et l'élever au moyen d'une
» poignée ornée d'une tête de panthère. Il est surmonté de trois
» têtes de Bacchantes et supporté par trois pieds d'*enfant* (*sic*,
» —erreur singulière) ! dont chacun repose sur un socle carré. »

Ces trois descriptions ne fournissent, ce nous semble, de cette pièce importante qu'une idée incomplète et insuffisante. Nous allons tenter de suppléer à ce qui leur manque.

Trois montants ou supports terminés chacun à son extrémité supérieure par *un buste de Bacchante* (V. planche II, fig. 2), dont la tête est en effet ornée de pampres et de grappes de raisin, reçoivent une cuvette dont le diamètre est de 25 centimètres, et la profondeur, à son milieu, de 74 à 76 millimètres. Cette cuvette s'appuie sur trois crochets sortant derrière chaque buste de Bacchante.—Chaque montant ou support a de hauteur 81 centimètres, compris le buste de Bacchante, qui a lui-même 7 centimètres. — L'extrémité inférieure de ces supports se terminait *en patte de panthère* (V. planche II, fig. 3) ; aujourd'hui une seule de ces extrémités est dans un état de conservation qui puisse rappeler ce qu'elles étaient dans leur

(1) Ce même auteur avait commencé une publication intitulée : *Feuille d'or*, ou *journal des excavations souterraines dans l'étendue du département du Nord*. Au n° 1er, première quinzaine de janvier 1792, on trouve la planche et la description insérées dans l'*Histoire monumentaire*.

PL. II.



Lith: J. Millesccamps à Douai.

état primitif.—Trois paires de plates-bandes, en bronze, s'étendent d'un support à l'autre et se croisent en forme d'X ou de *decussis* ou de croix de St-André (V. planche Ire).—L'extrémité supérieure de chaque plate-bande était fixée à une broche terminée par deux roulettes parallèles, lesquelles étaient enchâssées dans chacun des supports, à un point qui se trouvait 58 millimètres au-dessous de la base de chaque buste de Bacchante.—Maintenant ces extrémités supérieures sont retenues avec des fils de fer passés dans les trous des roulettes. —Afin de donner à ce mécanisme la mobilité nécessaire pour que le trépied se replie sur lui-même après l'enlèvement de la cuvette, la partie inférieure de ces bandes a reçu à son extrémité un anneau, qui, affectant la forme du support, est engagé dans ce montant lui-même et peut descendre jusqu'au point où commence la patte de panthère. Par ce moyen, les traverses passent facilement de la position oblique qu'elles occupent quand le trépied est ouvert, à la direction verticale qu'elles doivent prendre quand il est fermé, en se rapprochant du centre et en faisant adhérer les trois montants les uns aux autres. Dans cet état le trépied devient un objet très aisément portatif (1).

A l'un des supports, à celui que nous pouvons appeler le montant principal, vers une hauteur de 54 centimètres à partir du pied, la ligne cesse d'être perpendiculaire : elle se

(1) Nous devons dire que nous avons été singulièrement aidé dans la description de ce mécanisme par celle que M. Charles Lenormant a donnée d'un trépied, analogue au nôtre, qui, sorti des fouilles d'Herculanum à la fin du dernier siècle, est maintenant à Paris dans le Musée du Louvre, et a pris, dans les collections d'antiques, la place que notre excellent père Lambiez ne craignait pas de marquer au trépied de Bavai. — La description de M. Lenormant se trouve dans un curieux et instructif mémoire, dont le fauteuil de Dagobert a fourni le sujet et que l'auteur a bien voulu insérer dans les *Mélanges archéologiques* de MM. Ch. CAHIER et Arthur MARTIN, t. Ier (1847-1849, in-4°), p. 157-183.

courbe avec élégance, et cette courbure se rattache à la partie supérieure du support par *une tête de panthère*, dont le cou s'applique au corps de ce même support, et dont la gueule fait en avant une saillie de 68 millimètres (voir planche II, fig. 4). Cette tête (1), qui est d'un très-beau style, a, de la mâchoire au sommet du crâne, une hauteur de 34 à 35 millimètres. Au milieu de cette courbure on voit briller un vase de 26 millimètres de hauteur, à deux anses fines et légères, ciselé sur une mince lame d'argent ajustée sur le bronze et accusant une saillie peu sensible, mais néanmoins très appréciable. La courbure se termine par un ornement en forme de feuille dont la pointe va quelque peu se relevant (2). Toute cette partie ainsi recourbée, ornée comme il vient d'être dit, occupe dans l'axe du montant un espace de 23 à 24 centimètres.

En présence des attributs dont est décoré ce trépied, il est hors de doute qu'il était consacré à Bacchus et servait aux sacrifices que réclamait le culte de cette divinité (3). Suivant le père Lambiez, le fils de Sémélé était particulièrement honoré à Bavai, qui lui aurait dû son nom (4).

On peut voir encore dans la même armoire des *têtes de bronze* (478-379), des *pieds* (380-381) et *une cuvette* (376), qui faisaient sans doute partie de trépieds semblables à celui que nous venons de décrire.

On remarquera peut-être aussi une baguette autour de la-

(1) Elle a beaucoup de ressemblance avec celle du trépied d'Herculanum dont le dessin est publié avec le mémoire de M. Lenormant.

(2) Autre ressemblance avec le trépied d'Herculanum.

(3) « La panthère appartenait en propre au culte de Bacchus, et parmi les divers emplois que les sculpteurs payens en avaient faits, il faut considérer comme un des plus fréquents la décoration des trépieds. » (M. Ch. Lenormant, dans le même mémoire.)

(4) ***Histoire monumentaire***, p. 233 et suiv. — ***Bacchacum***, ***Bagacum***, ***Bavacum***, telle est la filiation que le P. Lambiez attribue au nom de la capitale des Nerviens.

quelle s'enroule comme un ruban de cuivre, longue d'un mètre à peu près, et tout auprès une pomme de pin naturelle bien conservée. Ces deux objets (le ruban de cuivre et la pomme de pin) ont été trouvés avec le trépied bachique dans le même puits (*Histoire monumentaire*, p. 238). Dans ces deux objets ainsi réunis, on a vu, non sans raison, une partie d'un thyrse de Bacchus. Personne n'ignore que ce Dieu, lorsqu'il revint victorieux des Indes, avait adopté la pomme de pin, emblême de la fécondité.

Dans l'armoire n° 11 (de 554 à 620) apparaît une série de bustes et de statuettes en bronze, représentant les principales divinités mythologiques (1); malheureusement ces figurines ne sont point toutes d'un excellent style, d'une conservation intacte, tant s'en faut; cependant on remarquera sur la planche supérieure quatre petits bustes parfaitement conservés, lesquels ont été, disons-le en passant, trouvés il y a peu d'années à Lewarde, localité voisine de Douai; deux représentent *Mercure*, coiffé du pétase, sans aîles, un troisième *Mars*, le quatrième *Apollon, la tête entourée de rayons ;* on distinguera, non sans plaisir, un *Antinoüs* (574), statuette de la bonne époque, élégante et gracieuse et dont la patine est fort belle; à côté (575), *une danseuse ou bacchante,* quelque peu fruste, moins correcte, mais dont le mouvement est vif et animé; *une tête d'homme* (588) *d'âge mûr, à la physionomie énergique,* dont le travail est d'une grande finesse; une toute petite figurine très délicate (586), très jolie, représentant *une frileuse* ; celle-ci a bien un peu l'apparence du bronze, mais elle est en terre très dure.

(1) « Le nombre des divinités de toutes grandeurs, en pierre, en » marbre, en bronze, en ivoire, en terre cuite, que l'on a exhumées » et que l'on exhume encore soit dans Bavai, soit aux alentours, est » incalculable. Il semble que les temples aussi durent être nom- » breux, et toutefois les Dieux eux-mêmes en sont les seuls débris » apparents.... » (LEBEAU, *Bavai, loco citato*, p. 139).

Enfin sur la dernière planche sont rangés des animaux, parmi lesquels il n'y a guère à observer qu'*un taureau*, assez vigoureusement modelé, et *un cheval* dont le mouvement est animé et naturel.

§ IV.

Culte des morts.

Le culte des morts est représenté : d'abord par deux pierres funéraires, qui sont déposées dans le premier vestibule ; sur l'une d'elles on lit :

A droite :	D. M·	Dis Manibus.
	Q· POMP· ET CRISPAE	Quinto Pompeio et Crispæ
	TARQ· SECVNDAE	Tarquiniæ Secundæ Marcus
	M· POMP· VICTOR	Pompeius Victor parentibus
	PARENTIB· F.	fecit.
A gauche :	D· M·	Dis Manibus.
	M· POMP· VICTOR	Marcus Pompeius Victor qui (ou
	Q· C· R· C· N·	quœstor) cum regeret civitatem
	SIBI ET OGRATIAE	Nerviorum (1) sibi et Ogratiæ
	SECVND· VXORI	Secundæ uxori Vivos (*pour vivus*)
	VIVOS F.	fecit.

TRADUCTION.

Inscription de droite.	Inscription de gauche.
AUX DIEUX MANES.	AUX DIEUX MANES.
A QUINTUS POMPEIUS ET CRISPA	MARCUS POMPEIUS VICTOR,
TARQUINIA SECUNDA SES PARENTS	LORSQU'IL GOUVERNAIT LA CITÉ
MARCUS POMPEIUS VICTOR	DES NERVIENS,
A ÉRIGÉ (*ce monument*).	A, DE SON VIVANT, A LUI-MÊME ET A
	SON ÉPOUSE OGRATIA SECUNDA
	ÉRIGÉ (*ce monument*).

(1) V. De Bast (*loco cit.*, p. 249), qui reproduit l'explication donnée par G. Deghewiet, dans ses ***Institutions du droit Belgique***, partie II, tit. II, § VI, art. 5, p. 131 de l'édition de 1736, in-4°.

Sur une autre :

DIS MANIBVS
IVLIAE FELICVLAE
C· IVLIVS ULPIANVS
FECIT.

Quand ce tombeau, élevé à Julia Felicula par Caius Julius Ulpianus, son époux, son frère ou son père, a été découvert, on y a trouvé une urne en plomb, de forme cylindrique, haute de 23 centimètres, couvercle compris, remplie de cendres et d'ossements calcinés, toujours conservés (armoire n° 6, pièce n° 258), et qu'on doit supposer être les restes de cette dame, au nom de laquelle on ne peut s'empêcher de sourire.

Plusieurs autres urnes funéraires rangées aussi dans l'armoire n° 6, sont encore plus ou moins remplies de cendres humaines; il en est d'autres analogues dans l'armoire n° 7, où sont également placées de ces petites fioles à parfums en verre, que les anciens déposaient pieusement dans les tombeaux, de petites lampes consacrées au même usage, et dont quelques-unes portent les traces de la flamme qu'elles ont alimentée; une de ces lampes (n° 349) représente un lapin accroupi, rongeant une racine qui forme le foyer de la mèche (1).

(1) Un honorable archéologue, M. le docteur Bromett, de Londres, a fait, en 1845, au Musée de Douai, une visite dont il a rendu un compte très sommaire dans une note adressée à M. de Caumont, et publiée dans : *Bulletin monumental*, *ou collection de mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France*, 2e série, t. II (12e vol. de la collection), p. 502 à 506 inclusivement.— « Les objets romains sont, dit-il, nombreux, mais peu remarquables, » excepté un trépied, *et deux figurines en bronze récemment trouvées* » avec des médailles romaines, *près de Douai*, ATLAS PORTANT UNE » LAMPE DE FORME ORDINAIRE et un JOLI BUSTE DE FAUNE. »

On chercherait vainement aujourd'hui ces deux pièces parmi les antiques du Musée de Douai, et ce par la raison bien simple que depuis la visite de M. le docteur Bromett, il a été reconnu que ni le Faune, ni l'Atlas n'étaient des antiques.—En faisant en 1849 un inventaire et un nouveau classement de cette collection, le membre

§ V.

Éléments se rapportant à la vie privée.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Dans l'armoire n° 1, de ces larges tuiles à rebords appelées *tegulæ*, qui servaient à couvrir les toîts des habitations (1), des

de la commission administrative chargé de ce soin examinait avec une scrupuleuse attention ces deux mêmes pièces et l'Atlas en particulier; il observait le ton vif et aigre de la patine dont elles semblaient revêtues, certaines infériorités de style, certaines touches, toutes modernes, qui sautaient aux yeux, et concevait sur l'origine qui leur était assignée des doutes très sérieux, quand ces doutes se sont changés en certitude à un moment où la perspicacité du jeune et intelligent conservateur qui l'aidait dans son examen a découvert le point et le procédé d'attache du globe terrestre sur les épaules de l'Atlas, et qu'un adroit coup de poignet a fait rouler ce globe sur une vis de cuivre parfaitement intacte et brillante.

Voici, on l'a su depuis, quelle était la véritable provenance de ces deux prétendus antiques. Un officier supérieur de gendarmerie, quittant Arras pour exercer ailleurs un commandement plus élevé, avait mis en vente le mobilier qui garnissait son habitation. Parmi les objets vendus se trouvèrent l'Atlas et le buste de Faune, ornements de quelque cheminée ou de quelque étagère; tous deux furent achetés par un revendeur, dont nous jugeons inutile d'indiquer ici le nom et l'adresse. Cet industriel, de concert avec un sien ami, exerçant une profession qui le met quelque peu en rapport avec la chimie, imagina l'acte de commerce que voici : Le buste de Faune et l'Atlas furent trempés pendant quelques jours dans une eau étendue d'un acide quelconque, sans doute d'alcide sulfurique, mais on ne songea pas à dévisser la boule de l'Atlas, d'où la conservation de la vis à l'état brillant. — Quand ce bain, dont la composition est d'ailleurs bien connue des fabricants d'antiques, eut produit son effet, en couvrant plus ou moins de vert de gris les objets immergés, on les frotta quelque peu de terre végétale.... Puis on mit en réquisition un jeune garçon du village de Lewarde qui, convenablement stylé, joua parfaitement son rôle et se défit très avantageusement de *ses antiques*. — Une récompense *honnête* paya ses services, et ainsi fut fait le tour. — Nous le racontons ici pour mettre de nouveau les amateurs de bronzes antiques en garde contre ce genre de spéculation, — et aussi pour avertir cette espèce de spéculateurs qu'ils ne sont pas hors du domaine de la loi et peuvent être atteints par des peines sévères.

(1) Nous avons le regret de ne pouvoir montrer à côté de nos *té-*

fragments de ces tuyaux à l'aide desquels on faisait circuler dans les *hypocaustes* (1) une vapeur fortement échauffée, des briques rondes, d'autres triangulaires, un tuyau de terre jaunâtre venu d'un aqueduc découvert à Famars, près de Valenciennes, des débris de mosaïque, une parcelle de muraille ornée de délicates peintures, donnent, jusqu'à un certain point, une idée des matériaux qui étaient employés à la construction des édifices les plus ordinaires.

USAGES DOMESTIQUES.

Dans les armoires suivantes, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, a été distribuée une multitude de pièces dont la vue nous fait pénétrer en quelque sorte dans la vie intime des anciens; ce sont en effet tous objets ayant servi aux usages domestiques. Ils peuvent se partager en trois classes qui se composent : en premier lieu, de quelques spécimens qui enseignent jusqu'à quel point était arrivée chez les anciens la fabrication du verre ; en second lieu,

gulæ quelques-unes de ces tuiles courbes qu'on nommait *Imbrices*. Les tuiles plates s'adaptaient les unes aux autres par leurs extrémités non bordées ; les secondes ne servaient qu'à lier ensemble, dans le sens de l'inclinaison du toit, les rangs parallèles des tuiles plates, et à recouvrir les jointures qui existaient entre eux, afin d'empêcher l'infiltration des eaux pluviales. (DE CAUMONT, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 181, et l'*Atlas du cours*, pl. XXI, fig. 4, 5, 6.

(1) *Hypocaustum*, local souterrain voûté où l'on faisait du feu pour chauffer les pièces qui étaient au-dessus. — QUATREMÈRE DE QUINCY, *Dictionnaire historique d'architecture ;* v. aussi dans le même ouvrage, t. Ier, p. 141, 1re col. au mot *Bains*.

Les *hypocaustes* établis sous les aires des rez-de-chaussée produisaient dans les maisons romaines à peu près le même effet que nos calorifères. Pour avoir une idée juste d'un *hypocauste*, il faut se figurer un plancher élevé d'environ deux pieds au-dessus du sol et suspendu sur de petits piliers d'égale hauteur, distants les uns des autres d'un pied, entre lesquels la chaleur pouvait circuler et échauffer d'une manière uniforme le pavé qui surmontait cette espèce de cave. — Le feu qui échauffait l'*hypocauste* était allumé dans un fourneau placé dans de petites cours ou des vestibules voisins de l'*hypocauste*. — DE CAUMONT, même ouvrage, même tome, p. 170 et suiv., et *Atlas*, pl. XII.

d'ustensiles ou de bijoux pour lesquels était employée une matière plus durable, le bronze ou un autre métal; enfin, d'autres plus nombreux, échantillons très variés des produits de l'art céramique.

A.—VERRERIES.

Parmi les premiers, on remarquera dans l'armoire n° 5 les pièces numérotées 212, 213, 214, 215, 216 (1), 217, 345 (v. pl. III, fig. 1 et 2), 546 (ibid. fig. 3). Cette dernière, jolie fiole à pied, en verre blanc, très mince, présente, serpentant avec grâce autour de ses flancs, des ornements en émail blanc et en émail bleu. Ce morceau d'art antique démontre que les anciens connaissaient déjà très bien l'application des pâtes vitreuses coloriées par des moyens chimiques. On en trouve des exemples analogues, notamment au Musée Bourbon à Naples. On observera aussi dans l'armoire n° 6, comme se distinguant par leur grandeur, les pièces numérotées 260, 261, 262. Deux ont été remarquées par l'archéologue anglais, qui a confié au *Bulletin monumental* déjà cité le résultat de sa visite au Musée de Douai ; il les décrit ainsi : « L'une est de forme hexagonale » avec le fond extérieur creusé d'une étoile à six rayons, » et l'autre cylindrique avec son fond extérieur creusé de qua- » tre cercles concentriques. » Il considère ces pièces comme des urnes cinéraires et ajoute, probablement pour fortifier son opinion : « Les ossements qui y sont contenus ne sont pas entre- » mêlés, comme cela a lieu ordinairement, avec du charbon. » —Il n'y a qu'une petite difficulté, c'est que ces vases, depuis qu'ils sont au Musée de Douai, n'ont jamais contenu la moindre parcelle d'ossements ou de cendres, et qu'on n'en découvre aucune trace soit à leur fond, soit à leurs parois. Nous croyons

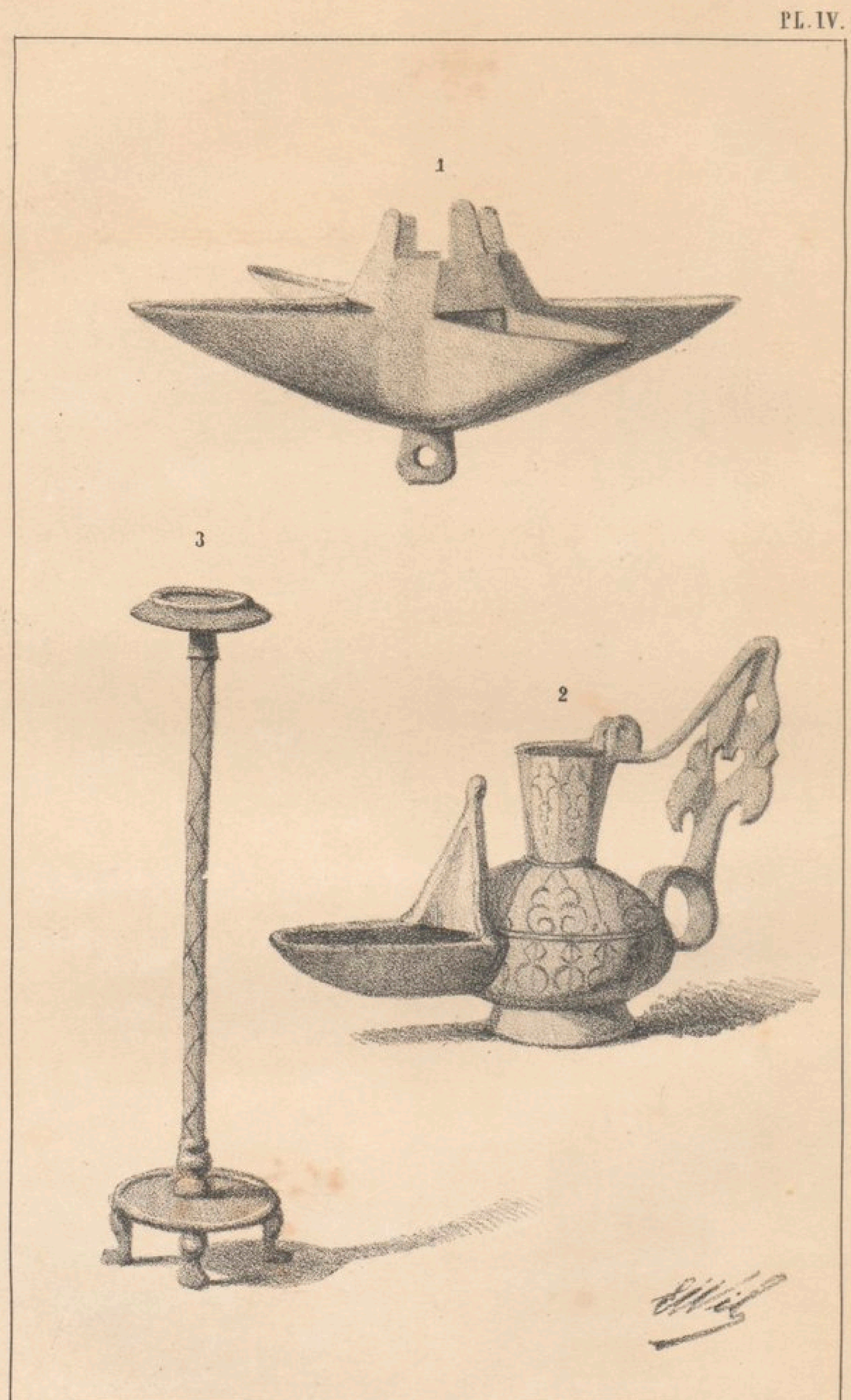
(1) 216 a été trouvé dans un tombeau qui paraissait avoir été formé de plusieurs tuiles rouges.—C'est une espèce de gobelet en verre jaunâtre.

PL: III.



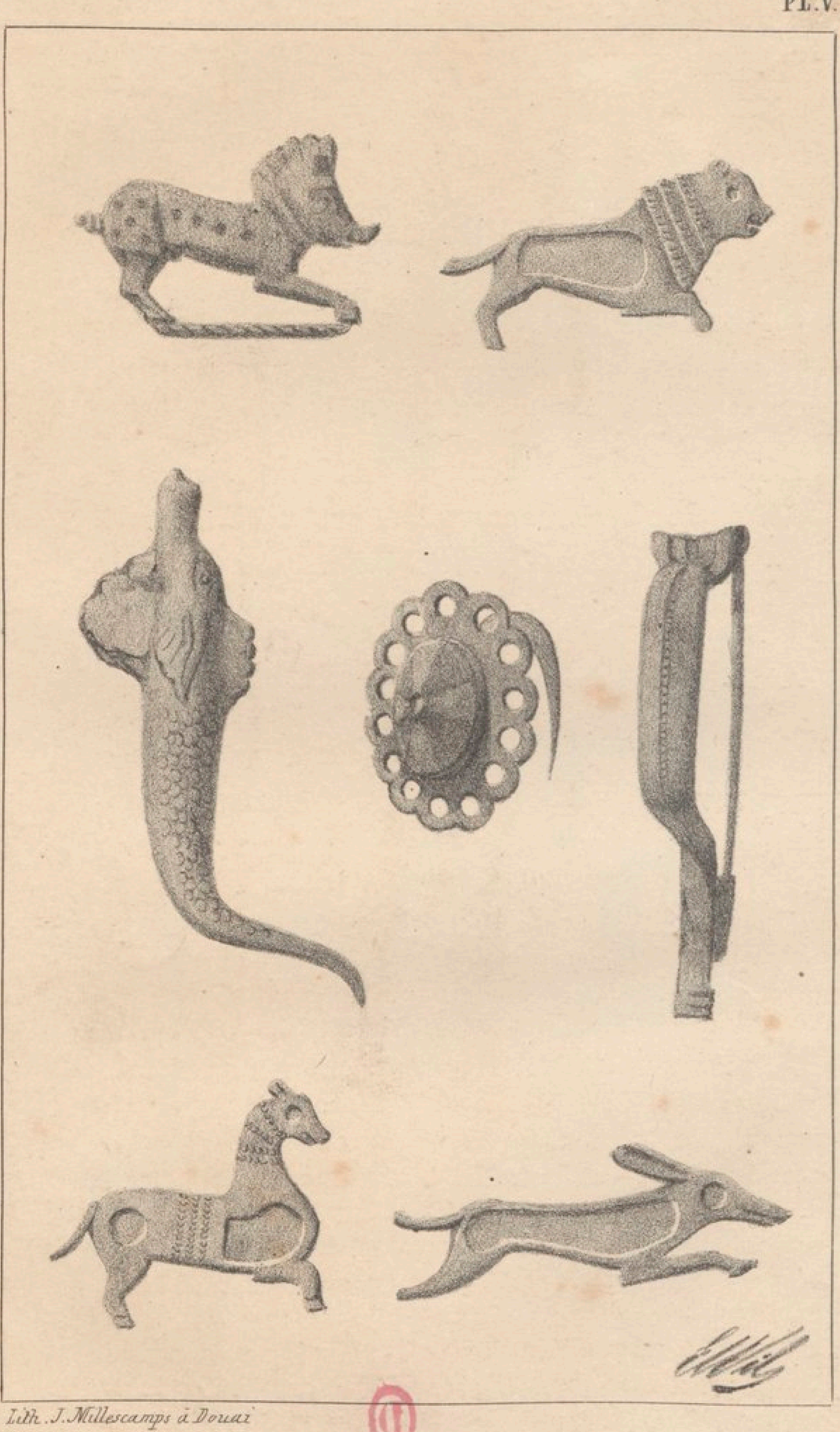
Lith. J. Millescamps à Douai

PL. IV.



Lith. J. Millescamps à Douai

Pl. V.



Lith. J. Millescamps à Douai

PL: VI.

Lith. J. Millesamps à Douai

PL. VIII.

Lith. J. Millescamps à Douai


PL: VII.
Lith: J. Millescamps à Douai
T. Willemart

PL. IX.

Lith. J. Millescamps à Douai

que ces pièces étaient tout simplement des vases d'un usage ordinaire, destinés à contenir des liquides. — Ceci dit, nous devons ajouter que le vase de forme hexagonale porte le n° 260; qu'on y retrouve encore la trace d'une anse qui a disparu; quant au second, n° 262, s'il est vrai que le fond en soit à l'extérieur creusé de quatre cercles concentriques, ce vase n'est pas cylindrique, mais carré. — Enfin, ces deux pièces ne sont point, comme l'avance encore M. Bromett, en verre bleuâtre, mais en verre d'un ton verdâtre. — Quant au grand vase que décrit plus exactement le docteur (page 505), il n'est que trop vrai qu'il ne se présente qu'en fragments trop multipliés.

B. — BRONZES : OBJETS DE TOILETTE, BIJOUX, &.

Avant d'arriver aux produits de l'art céramique, qui nous fixeront quelques instants, nous inviterons les curieux à porter les yeux dans l'armoire n° 9, vers des patères ou coupes, des plats, des cuillers, des lampes, l'une destinée à être suspendue (planche IV, fig. 1), l'autre à être portée à la main (même pl., fig. 2.), un joli petit candelabre (même pl., fig. 3), des clefs de formes plus ou moins gracieuses, des manches de couteaux ou de cuillers, figurant l'un (462) un chien couché sur ses pattes, d'autres (462, 464) des têtes de lion, etc. — Sous le n° 449 on a réuni huit anneaux de bronze se terminant à leur partie supérieure par une petite clef (1); dans l'armoire n° 10 on reconnaîtra de nombreux objets de toilette, par exemple des fibules ou agraffes de tout genre, de toute forme et de toute force (voir pl. V quelques-unes de ces fibules); des aiguilles

(1) « On a vu aussi (des anneaux) de cuivre ou de bronze, avec de petites avances en manière de clef, pour signifier que le mari, donnant cette bague conjugale à son épouse, la mettait en possession des clefs de la maison, dont elle devait avoir soin. » (*Dict. de Moreri*, v° ANNEAU). — Ces huit anneaux seraient donc des anneaux nuptiaux; *Annuli geniales*, *annuli pronubi*, *annuli nuptiales*.

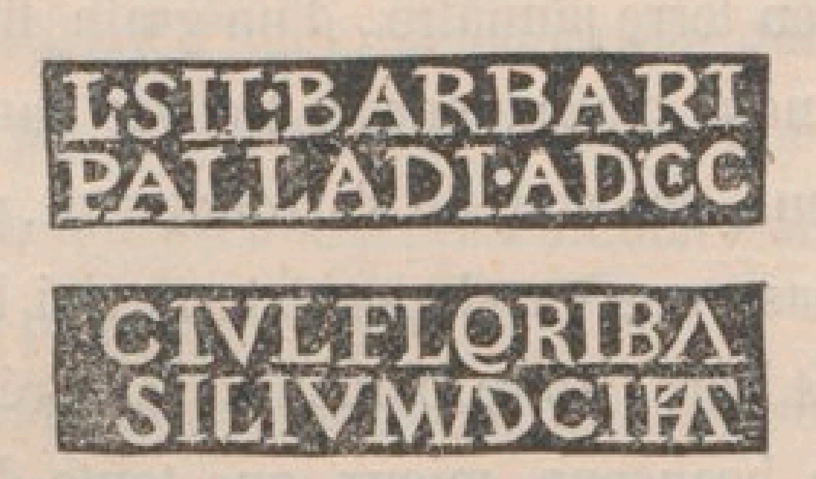
ou épingles en ivoire ou en os, propres à retenir les cheveux (1) (499) ; des anneaux de bronze de diverses grandeurs et épaisseurs, trois bagues d'or (2), l'une simple (n° 513), pesant 13 grammes 90 centigrammes, l'autre à losanges (n° 514), pesant 10 gr. 10 centigr., la troisième (n° 515), avec chaton, conservant les restes d'une pierre qui paraît avoir été une opale, pesant 5 gr. 75 centigr. ; une fibule en or (n° 517), du poids de 5 gr. 85 centigr. ; des glands en bronze destinés à être cousus à l'extrémité des manteaux pour leur donner de l'aplomb (520). — On verra aussi des styles ou fragments de styles (519) servant à écrire sur les tablettes de cire, etc. — Nous arrêterons un instant l'attention sur quatre des bagues qu'on a sous les yeux : d'abord, au n° 512, sur une nous lisons : NERO IMP., sur une autre : ANT. IMP., sur la troisième : BRVTVS. Il est difficile de penser que ces anneaux aient appartenu aux personnages dont ils portent les noms ; on est plus porté à supposer qu'ils étaient, de la part de ceux qui les avaient fait faire, un hommage, un témoignage de sympathie ou de souvenir. Cependant de la sympathie, un pieux souvenir pour Néron ! c'est difficile à admettre. — Quelle explication donner à ces inscriptions ? — Sur une autre bague, celle-là en argent, ornée dans le chaton d'une pierre qui peut être une agathe, nous lisons en

(1) *Discriminales* ; MONTFAUCON, t. III, partie 1re, p. 49.

(2) Longo certe tempore ne senatum quidem Romanorum habuisse aureos (annulos) manifestum est. Si quidem his tantum qui legati ad exteras gentes ituri essent annuli publice dabantur. Credo quoniam ità exterorum honoratissimi intelligebantur. — *Caii Plinii secundi historia naturalis, lib.* XXXIII, § 4. — Qui est-ce qui empêche de voir dans nos anneaux d'or quelques-uns de ceux que l'on remettait, ainsi que le dit Pline, aux personnages qui étaient chargés d'une mission à l'étranger ou dans les provinces éloignées de la métropole, comme insigne de leur dignité ? — Au surplus, V. sur les anneaux MONTFAUCON, t. III, 2e p., p. 225, n° 4 ; MORERI, v° anneau ; *Encyclopédie méthodique*, t. Ier, p. 185.

caractères romains : IOS ✠ O TEOS ✠ ATAN ✠, ce qui est évidemment la reproduction abrégée de cette formule grecque : Ἅγιος ὁ Θεος Αθανατος, le Dieu saint et immortel, qui appartient au christianisme (1).

Enfin nous ne quitterons pas cette armoire n° 10 sans faire remarquer un cachet d'oculiste (2) à double empreinte, dont voici la reproduction.



C. — ART CÉRAMIQUE.

Qu'on nous permette de nous étendre davantage sur ce qui, dans notre Musée, est du domaine de la céramique ; en effet, il est loin de manquer, sous ce rapport, de pièces remarquables. — Ainsi valent la peine d'être observées ces deux belles amphores, entières, qui sont placées au-dessus des armoires n° 6 et n° 11 ; elles ont été trouvées en 1852 à Somain (arrondissement de Douai) (3), et données au Musée avec d'autres objets d'antiquité, non moins intéressants (4) : des *vases* (nos 739, 740, 743), des *plats* (741, 742), des *écuelles* (de 744 à 756), et découverts en même temps par les propriétaires du

(1) Un tombeau découvert à Bavai en 1762 et divers objets qu'il recélait attestèrent que le Christianisme florissait à Bavai dans le IVe siècle.—LEBEAU, p. 249 et suiv. — *Loco cit.*

(2) Ce cachet est en grès houiller servant dans le pays de pierre à repasser. Ce grès se trouve à nu au-dessus de la houille dans l'arrondissement d'Avesnes, dont Bavai fait partie.

(3) Dans des terrains aboutissant au fossé qui longe la route départementale, n° 4, de Cambrai à Tournai.

(4) Par M. Alfred DE CAMPEAU, au nom des actionnaires de la fabrique de sucre de Somain.

terrain où s'est effectuée cette heureuse fouille (armoires nos 2, 3 et 4).

D'autres vases de moindre dimension, de toute nature et de tout usage, en terre noire, grise ou jaunâtre, se voient dans les mêmes armoires 2, 3 et les suivantes. Nous croyons devoir appeler tout particulièrement l'attention sur le vase numéroté 144, dans l'armoire 4, et que nous avons fait figurer dans notre planche VI. Ce vase est en terre jaunâtre, d'un grain fin, et offre une singularité que nous n'avons encore trouvée dans aucun autre : du bord supérieur, descend, en s'arrondissant, puis en se rétrécissant vers la base, une enveloppe externe qui laisse le pied du vase entièrement libre. Notre planche VI représente d'ailleurs cette disposition beaucoup mieux que toute description ne le pourrait faire.—Mais au milieu d'eux il est impossible qu'on ne distingue pas, hélas! plus en débris qu'en entier, ces poteries rouges dites *samiennes*, couvertes d'un vernis brillant, de la nuance de la cire à cacheter, remarquables par l'élégance de leurs formes, par leur finesse, et qui, ainsi que le déclare M. de Caumont (1), se rencontrent en grande quantité dans tous les lieux qui ont eu quelque importance sous la domination romaine.— Ces sortes de poteries ont toujours fixé l'attention des archéologues (2), non seulement par les qualités que nous venons d'indiquer, mais aussi par les ornements dont sont extérieurement recouvertes celles qui, particulièrement, affectent la forme de nos bols, ornements qui consistent dans des

(1) De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. 2e, IIe partie, p. 185. Pour consoler le Musée de Douai d'avoir plus de fragments que de pièces entières, nous ajouterons cette phrase du maître : « Il » est fort rare de trouver des vases entiers, mais on peut juger par » les fragments de la forme et des dimensions des vases auxquels ils » ont appartenu (*Ibid.*)» —V. *Eodem loco*, les citations de Pline, relatives à cette poterie, à son nom, à son usage.

(2) V. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. II, pl. CI, CIII, CIV, CV, CXIX, CXX, CXXI, CXXVI, et t. III, pl. CXI.

personnages, des masques scéniques, des rinceaux, des guirlandes de feuillages, des animaux, des chasses, des gladiateurs; —des bacchantes, des chars attelés de plusieurs chevaux; Apollon avec sa lyre, Diane avec ses attributs ordinaires, des génies aîlés, des satyres aux pieds de bouc, etc., etc. (1). — De ces vases à figures la collection douaisienne n'en peut offrir qu'un seul (armoire n° 4, n° 149) qui soit entier, mais non point dans un état parfait d'intégrité, en ce sens que les reliefs ont été endommagés par le frottement; le dessin que nous en donnons planche VII en fournit une représentation exacte. (V. aussi pour les détails les planches VIII et IX).

Il en est d'autres qui, sans être entiers, sont assez conservés pour que l'on puisse juger de leur forme (armoire n° 2, n° 44; voir aussi dans l'armoire n° 4.) —Nous ferons remarquer dans cette armoire le n° 157 : au fond de cette petite coupe se lisent les mots : ADHVC SITIO... *J'ai encore soif*, inscription qui indique suffisamment quel était l'usage de ce vase et de son voisin le n° 156, ainsi que du n° 161. — Les nos 162, 163, 165, 166, 167 sont ornés sur leur bord supérieur de guirlandes du lierre (2) consacré à Bacchus.

NOMS DE POTIERS GALLO-ROMAINS.

Dans cette même armoire n° 4 on ne peut s'empêcher d'observer un certain nombre de fragments de poteries, de vases,

(1) De Caumont, *ibid.*, p. 187-188. — Et *Atlas du cours*, pl. XXXIII à XXXVII inclusivement. — Nous avons fait l'expérience indiquée par M. De Caumont (*Loco cit.*, p. 209), comme ayant été probablement tentée par lui pour la première fois : nous avons soumis à l'action du feu des fragments de poterie rouge émaillée ; ces fragments ont aussi changé de couleur, prenant un ton brun vigoureux et revenant par le refroidissement à leur teinte primitive. Pendant la durée de l'incandescence les caractères des empreintes se montraient plus nets, plus lisibles qu'avant et après le résultat de l'action du feu.

(2) V. l'analogue dans Caylus, t. II, pl. CXVIII, fig. 5.

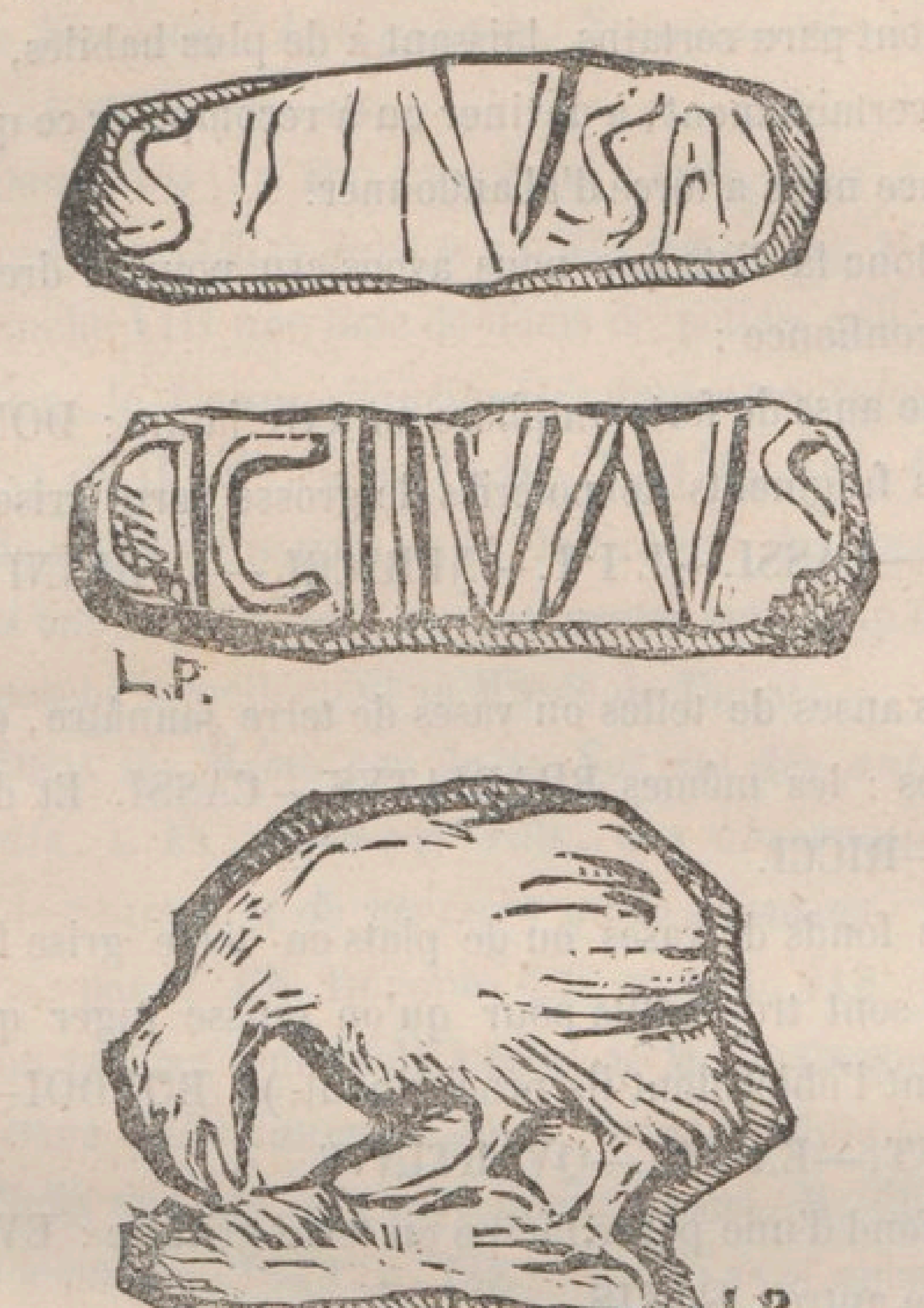
disons le mot, de tessons qui se présentent sous un volume plus ou moins considérable, sous des formes plus ou moins choquantes pour l'œil, et dont aucune ne brille d'ailleurs par la régularité.

Beaucoup de personnes, beaucoup de curieux se demandent ou se disent entre eux : Qu'est-ce que cela ? A quoi bon ces morceaux de pots cassés ? Cet amas est assez laid... à quoi peuvent servir ces tessons ainsi rangés ?

A ces questions assez naturelles, il faut en convenir, nous allons tâcher de répondre.

Dans la science de l'archéologie, cette sœur de l'histoire, rien n'est indifférent ; pour elle les œuvres anciennes les plus modestes, les débris en apparence les plus insignifiants ont leur importance propre, parce qu'étudiés avec soin, ils peuvent devenir pour leur part une pierre souvent essentielle de l'édifice que cherche à reconstruire la pénétration moderne. Nous n'avons plus rien à apprendre, au moins peu s'en faut, de ce qu'était la vie publique des anciens ; mais nous aimons encore à nous introduire dans leur vie intérieure, à rechercher leurs habitudes privées. On ne songe plus seulement aux grands, aux riches qui s'entouraient de tous les raffinements du luxe, on voudrait connaître aussi ceux dont les mains industrieuses fournissaient aux besoins de ces puissants du jour ; on recherche et l'on découvre avec plaisir les noms, non seulement d'artistes éminents, mais aussi de simples artisans ; les productions de l'art céramique sont à cet égard une source de renseignements précieux. En effet, un nombre infini de ces productions *révèle le nom de l'ouvrier des mains duquel elles sont sorties* ; ce nom se lit soit au fond du vase, à l'intérieur ou à l'extérieur, soit sur la paroi extérieure, soit sur les bords, soit encore, notamment pour les vases de grande dimension, sur l'une ou l'autre des anses. — Quelquefois aussi, au lieu d'un nom, on trouve un signe emblématique. Ces noms, ces signes étaient

imprimés sur l'objet fabriqué avant la cuisson au moyen d'une estampille (*sigillum*), dont le Musée de Douai possède des spécimens (armoire n° 10); de ceux-ci nous donnons ici l'empreinte :



Quant aux noms que l'on rencontre soit sur les vases entiers, soit sur les fragments de vases possédés par le Musée que nous parcourons, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'en faire un relevé et de les livrer à la publicité. Nous allons donc inscrire ici ceux que nous avons pu lire complètement ou d'une manière qui nous ait paru non douteuse. Un assez bon nombre, parmi tous ceux que nous avons examinés, est demeuré pour nous à l'état d'énigmes, soit parce que les caractères avaient été en grande partie effacés par l'usage ou le temps, soit parce que ces caractères ne nous offraient aucune signification saisissable. Nous n'avons donc pu, nous l'avouons sin-

cèrement, déchiffrer et nous ne donnons pas tous les noms qui pourraient être découverts dans la masse de tessons que le public a sous les yeux ; nous ne nous sommes arrêté qu'aux éléments qui nous ont paru certains, laissant à de plus habiles, et il s'en trouvera certainement, à deviner ou à recomposer ce que notre insuffisance nous a forcé d'abandonner.

Voici donc la liste que nous avons cru pouvoir dresser avec quelque confiance :

Sur une anse de forte amphore en terre jaune : DOMS.

Sur des fragments de poteries de grosse terre grise : BRARIATVS.—CASSI.—L·I·T.—NERICCI.—... RINNIVS H.—SASSI.

Sur des anses de telles ou vases de terre jaunâtre, en forme de terrines : les mêmes BRARIATVS—CASSI. Et de plus : IVENIS—RICCI.

Sur des fonds de vases ou de plats en terre grise fine (ces fragments sont trop petits pour qu'on puisse juger quel était précisément l'objet dont ils proviennent.) : BOVDOI—CIMIO—EBVRVT.—EXOMN—QVARTINVS.

Sur le fond d'une petite lampe en terre grisâtre : EVCARPI.

Sur une autre : ȢATIS.

Sur un fragment de terre rougeâtre dont il est impossible de marquer nettement la provenance : TRPS, en lettres qui ont 18 à 20 millimètres de hauteur.

Sur une tuile plate : LATAB.

NOMS RELEVÉS SUR DES PIÈCES DE POTERIE SAMIENNE.

Plusieurs listes semblables à celle que nous avons dressée ont été déjà, comme on sait, rédigées par de savants auteurs, dont l'exemple nous a encouragé en nous montrant que l'œuvre, peut-être un peu ingrate, que nous entreprenions, ne serait pas sans utilité et présenterait quelque intérêt. C'est ainsi que nous trouvons : 1° Dans De Bast, mémoire déjà cité, p. 53, 54,

une série de noms pris sur 200 morceaux de vases, de pots ou de plats de la collection de l'abbé Carlier; — p. 55, 56, une liste extraite de l'ouvrage de Jean Smet sur les antiquités de la ville de Nimègue. (*Antiquitates Neomagenses quas comparavit Johannes Smetius*).

2° Dans Grivaud Delavincelle (*Antiquités gauloises et romaines recueillies dans le jardin du Sénat,* Paris, 1809), à la planche VIII une liste de noms de potiers gallo-romains.

3° Dans le *Cours d'antiquités monumentales* de M. De Caumont, t. II, 2e partie (1831), p. 190, 191, 192, un tableau de noms de potiers avec l'indication des localités où les poteries ont été trouvées; on y rencontre beaucoup des marques qui reposent actuellement au Musée de Douai.

4° Dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. IX, 1848, p. 109, *des observations sur les noms de potiers et de verriers gallo-romains, recueillis à Amiens*, par M. Ch. Dufour, qui, p. 411, 412, 413, donne aussi un tableau semblable à celui de M. De Caumont.

5° Dans *Collectanea antiqua*, recueil publié à Londres (S. B. Nichols and son, 25, parliament street), M. Charles Roach Smith a publié (1848, p. 148), Etchings of anciens romains illustrative of the habits, customs and history of post ages, — et l'on y trouve sous ce titre: *Potters'marcks discoverd in London*, un long et remarquable catalogue de marques de potiers découvertes à Londres.

6° Enfin, nous devons à l'obligeance de M. Boileau, membre de la Société archéologique de Touraine, un relevé de noms de potiers gallo-romains inscrits sur diverses pièces trouvées dans les fouilles faites pour la construction du palais de justice de Tours.

Nous avons donc été bien naturellement amené, en procédant à notre énumération, à chercher dans les listes dont nous venons de parler et à rapprocher dans chacune de nos séries les noms

semblables ou analogues que nous pouvions découvrir. — Nous nous attendions à trouver dans la première liste de De Bast presque toutes nos marques, puisque la collection du Musée de Douai vient, comme on l'a vu, du cabinet de M. le curé Carlier, dans lequel De Bast avait, ainsi qu'il le dit lui-même (p. 52), puisé ses notes ; cependant nous n'en avons rencontré qu'un petit nombre.—C'est la collection de Londres qui nous a procuré les plus nombreux rapprochements.

Voici, au surplus, les nouveaux matériaux qui nous ont paru pouvoir être joints à ceux qu'ont déjà réunis de plus savants et de plus habiles ;

Est-ce la peine de discuter le sens des abréviations : OF. — OFF.—M.—MA ? Qui songe à en contester le sens ? Of.—OFF. officinâ... *de la fabrique de...* N. —M. MA. — Manu... *de la main de N.* —FEC. F., c'est-à-dire FECIT, *N a fabriqué, a fait* (1).

A

1. ACERN.	8. ANTIANI. OF. C. (a).
2. ACOMN.	9. ARDACI.
3. ACVRIO. F.	10. ASIATICI.
4. ADVOCISI. O.	11. ATILIAN. O.
5. ALBVCI.	12. AVCELI M.
6. ALBVC. F.	13. AVENNIN. M.
7. ANISATVS F.	14. AVITI M.

(a) Présente une copulation ; le T est accouplé au second jambage de la première N.

Nous trouvons : Dans la première liste de De Bast (p. 53). AVCELIA. — ALBVCI. — ASIATICVS. — ATILIANIVS et ATILIANVS.—AVITVS.

A Amiens (liste de M. Dufour) : ALBVCIVS.—ARDACI.

A Tours (liste de M. Boileau) : ACVRIO.

(1) De Caumont, *Cours d'ant. monum.*, t. 2, IIe part, p. 188.

A Paris (liste de Griv. Delavincelle) : ALB.

A Londres (liste de M. Roach Smith) : ACVRIO.—ADVOCISI OF.—ALBVCI.—ARDAC.—ATILIANI M.—AVITI M.

B

1. BELINICCI. M.	4. BOVDOI.
2. BELSA. ARVI.	5. BRARIA. M.
3. BORIO MA.	6. BVRD OF.

1re liste de De Bast : BELINICI.M. — BORIO. — BRARIATVS.—BVRDO.

A Nimègues : BOVDVS FEC.

A Amiens : BELINICI.

A Londres : BVRDONIS OF.

Dans des fouilles pratiquées en 1852 à Fécamp, sous la direction de M. l'abbé Cochet, et qui ont fait découvrir un cimetière gallo-romain (V. *Moniteur* du 24 septembre 1852), on a trouvé plusieurs vases samiens ; sur l'un d'eux on lisait : BVRDIVI.—Notre BVRD... ne serait-il pas l'abrégé du nom de ce BVRDIVIVS ou du BVRDO qui se trouve à Londres ?

C

1. CAII M. ?	11. C.IN.T.VSSA.
2. CAIAVA. F.	12. C.IRO. OFF.
3. CARATI. M.	13. COCVRO F.
4. CASSI M.	14. COMPRINNI.
5. CAVINTIO.	15. COSRV F.
6. CERIALI MA [a].	16. CRACVNAT.
7. CER. AL. M.	17. CRESTI OF.
8. CERMNI.	18. CRICVRO.
9. CIMVO.	19. CRICVRO F.
10. CINTIS M.	20. CRISPVS.

[a] Présente une copulation ; le second jambage de l'M est accouplé au premier jambage de l'A.

1re liste de De Bast : CARATVS.—CASSIVS.—CIMIO.—COCVRO.

A Nimègues : CIRRVS.—COS.RV.F.

A Amiens : COSRV. F (1).

A Tours : CRESTI OF.

A Londres : CERIALIS. — CINTVSSA. — COMPRINNI. — COSRV. F.—CRVCVRO.

D

1. DAC...
2. DAGOM..
3. DEMODES ✣.
4. DEMOI.
5. DOCRISI.

A Nimègues : DAGOMARVS.

A Londres : DAGOMARVS F.

E

1. EBVRV.
2. EMIN.
3. EXOMN.

F

1. FELIX.
2. FELIX FR. ?
3. FELIX. S. FEC.

Nous trouvons FELIX dans la première liste de De Bast, et à Londres.

I

1. IAVENVS.
2. ILLIXO.
3. IVLLIINI. M [a].
4. IVNCII O.

[a] V. ci-après observation sur le nom METTIVS, trouvé à Londres.

L

1. LICACI.
2. LOLLI M.
3. LOTII.

(1) « Le cachet COSRVF, dit M. Dufour, *loco citato*, p. 47, renferme » également l'*agnomen* et le *nomen*. Sur les poteries du Châtelet, M. Grignon a lu COS.RV. F. ; à Londres, M. Smith a découvert des vases » ainsi marqués : COSI.R. — COSIRVFIN. Ces cachets, bien qu'écrits » différemment, me semblent désigner le même individu. »

A Tours : LOLLI M.

A Londres : LOLLIVS F.

M

1. MACER F.	10. MEMMNN.
2. MACRINVS.	11. MENA AVILI.
3. MACIIR ([a]).	12. MERCATO.
4. MANL.	13. MIITTI M ([b]).
5. MARCELLIN.	14. MISC F.
6. MAR.	15. MLLIA.
7. MARINVS M.	16. MMORI.
8. MASCI. ILLIO.	
9. MATVRIN.	

([a. b]) V. ci-après observation sur le nom METTIVS trouvé à Londres.

1re liste de De Bast : MACRINVS.—MASCILLIO.

A Nimègues : MATRINVS, syncope de MATVRINVS.

A Amiens : MACRINVS.—MARCELLINVS.—MERCATOR.

Dans les fouilles pratiquées en 1852 à Fécamp, sous la direction de M. l'abbé Cochet, on a trouvé un vase samien sur lequel se lisait le nom du même MACRINVS.

A Londres : encore MACRINVS,—puis MARCELLINI M.—MARINI M. —MATVRN.—METTI M, même nom que notre MIITTI., le double I devant être pris pour un E, ce qui confirme la remarque faite par M. Dufour (*Loco citato*, p. 417), à propos d'autres noms tels que : REGALIS et SECVNDVS, qu'il a trouvés écrits : RIIGALIS.—SIICVND.

N

1. NAMANI.	2. NICEPHORI.

Ce second nom se trouve dans la première liste de De Bast et parmi les noms recueillis par M. R. Smith.

O

1. OCCAE. M.	2. OF. BASSI.

3. OFFI. CE.	14. OF. PONT.
4. OF. CIC.	15. — SATOR.
5. — GERM.	16. — SECVNDI.
6. — IVCVND.	17. — SEVER.
7. — LICINIAA.	18. — SILVINI.
8. — LICIN.	19. — VITALIS.
9. — MC.	20. — VITAL.
10. — PATRIC.	21. — VIT.
11. — PRIM.	22. OF. VRS.
12. OFIC. PRI.	23. OFSEVERPVD [a].
13. — PONTI.	

[a] Copulation du V et du D.

1re liste de De Bast : BASSVS.—OFF. PRI.—OFF. PONT.

A Nimègues : OF. BASSI.—OF. CRESTI. —OF. L. C.—OFF. GER.—OF. PRIM.—OF. PONTI.—PONTI OF.—OF. SEVERI.—OF. SILVIN.—OFFICINA PO.—OF. VITALIS.

Au Mans, dans la liste de M. De Caumont, nous apparaît : OF. SEVERI. Cette même marque se trouve à Amiens (liste de M. Dufour), à Tours (liste de M. Boileau), dans la liste de Griv. Delavincelle ; dans les fouilles de Fécamp (V. *Moniteur* du 24 septembre 1852.)

A Londres : PONTI OFF. —OF. PRIM.—SEVERI OF.—SEVERI M.—OF. SEVERI.

Nous avons encore, à Amiens : OF. PRIMI.—OF. SILVINI.—OF. VITALIS.

A Tours : OF. PRIM.

Sur la liste de Griv. Delavincelle : BASSI.—OF. GERM.—OF. LICINII.—OF. LICN.

P.

1. PATERNVS.	4. PATRICI.
2. PAT. NA. E.	5. PAVLLI M.
3. PATRICIVS F.	6. PAVI.

7. PIINTII AAM [a].
8. PRIMANI.
9. PRIMVS.
10. PRIMI M.
11. PRISCI M.
12. PRIS.

1re liste de De Bast : PATERNVS.—PATNA.—PATNAEC. —PATNAI.—PATRICIVS.—PAVLLIM.—PRIMVS.

A Amiens : PAVLVS.—PATRICI.

D'après Griv. Delavincelle : PATERNI (1).

A Londres : PAVLLI. M...—P. P. PATERNI.—PATERNI. —PATERNI. OF.—PATNA F.—OF. PATRICI. Nous avons vu : OFF. PRIM ; nous avons encore PRIMANI.

[a] Il faut lire PENTIVS. (V. *suprà* au mot MIITTI).

Q

QVARTI M.

Nous retrouvons dans la 1re liste de De Bast : QVARTVS, et à Londres : QVARTVS et QVARTVS F.

R

1. REGINI OF.
2. REDITI M.
3. RENTI.
4. RES.
5. RVFFI.M.
6. RVFIN.

A Nimègues : REGINVS F.

A Londres : REGINI M.—REGINVS F.—RVFFI MA.— OF. RVFIN.

S

1. SACIROM.
2. SACRILLI.
3. SANƆI (*sic*).
4. SATVRNINI.
5. SDATI.M.
6. SENI.TA F.
7. SENNIVS F.
8. SENTRVS F.

(1) Il existe au Musée de Nantes une coupe vernissée en rouge, sur laquelle se lit le même nom PATERNVS, tracé en caractères gaulois, à la pointe. (*Bulletins de la Société hist. et litt. de Tournai*, t. III, p. 213 et planche.)

9. SEXTI MA.	13. SMMA.
10. SILVANI.	14. SVOBN. D.OF.
11. SILVI.	15. SVRBVR.O.
12. SIIVIIR pour SEVER.	16. SYMPHORI M (a).

(a) Dans ce nom se remarque la copulation du P avec le premier jambage de l'H.

1re liste de De Bast : SACRILIVS.—SENNIVS.—SEXTI M. —SILVANVS.

A Amiens : SENITA (1).—SEVERI.

A Londres : SATVRNINI OF.—SEDATVS F. (Il nous est bien difficile de ne pas voir le nom SEDATVS contracté dans notre SDATI.M). —SENI.A.M.—SENNIVS. F. —SENTRVS FE.—SEVERI OF.—SEVERI M.—SEXTI MA.—SILVINI. OF.—SVOBNED. OF.—SYMPHO.

T

1. TIBERI.M.	3. TITVRONIS.
2. TITTILIM.	4. TOCCIVS.

Nous ne retrouvons qu'à Londres des analogues, à savoir nos numéros 2 et 3.

V

1. VEGETI.	2. VELOX.

Ces deux noms se voient dans la 1re liste de De Bast, le premier sous cette forme : VEGETVS , le second comme ici.

A Londres, nous avons VEGETI M.

(1) Nous serions fort tenté de voir dans cette estampille, comme M. Dufour (*loc. cit.*, p. 421), le nom d'un fabricant de sexe féminin. En outre des noms qu'il cite au féminin, nous pouvons lui indiquer encore, dans la liste de De Bast, la même ANCELIA, puis une ACVBIA, une HOTIA, la LVPPA, la PATNA ; de M. Smith, une MALLIA , une MORA, VHIRA, VIRIA , VSSA. — Peut-être la plupart de ces noms pourraient-ils, comme le fait remarquer M. Dufour, être masculinisés par l'addition de la terminaison TVS ? Mais il ne nous paraît pas pouvoir en être de même pour les marques suivantes relevées par Smetius, et qui nous semblent bien complètes : ATTVSA F. — BIGA F. — GRACA F.—SERVA F.—TOCCA F.

X.

X·X·X·—1re liste de De Bast.

Noms à ajouter encore à ceux qui sont extraits de la liste de M. Roach Smith.

Lettre A : ASIATICI M.—AVCELIA F.

Lettre B : BELINICCI.—BELINICCI M.—BELINNICCVS F.

Lettre C : CAIVS F.—CAI. M. S.

Lettre M : MACRI. M, génitif de notre MACER.

Lettre O : VITA.—OF. VITA.—VITALIS F.—VITALIS. M.S.F.—VITALIS. PP.

En présence des rapprochements assurément remarquables qui nous montrent les produits des mêmes manufactures se répandant à Amiens, à Bavai, à Nimègues, à Londres et par conséquent dans les régions dont ces villes importantes étaient le centre, on se sent porté à se demander où pouvait être principalement le siége de ces manufactures.

M. De Caumont nous apprend (*Loco cit.*, p. 203, 210-211), que des indices d'anciennes manufactures ont été trouvés à Arles, à Bordeaux, à Lyon, à Nancy, à Nîmes, à Heiligenberg, village situé à une lieue de Mutzïg, près de Strasbourg, à Rheinzabern (Bas-Rhin); mais il est difficile de supposer que ce soient les produits de ces établissements qui soient venus s'étendre jusque dans nos contrées.

Maintenant lorsque l'on examine le nombre considérable de marques de potiers anciens qu'a réunies M. R. Smith (1), on est tenté de se faire cette question : « Etait-ce le continent qui » fournissait à la Grande-Bretagne, ou était-ce la Grande-

(1) Cet antiquaire a relevé et publié 611 marques trouvées sur des poteries samiennes découvertes à Londres ; 98 déchiffrées sur d'autres poteries ou sur des anses d'amphores ; total 709. — Bien que ce chiffre ne représente pas autant de noms différents, puisque le même potier varie souvent sa marque, toujours est-il qu'il en met au jour une quantité très supérieure à ce que nous pouvons rencontrer ailleurs.

» Bretagne qui expédiait aux populations les plus rapprochées
» du littoral les produits de ses manufactures ? »

A l'appui de cette seconde hypothèse on aurait l'élément que voici :

Dans la *Revue Britannique* de septembre 1851, VIIe série, t. V, p. 115 et 116, nous lisons dans un article intitulé : *Les Romains dans la Grande-Bretagne* : « La plus grande partie
» de la poterie commune était faite avec l'argile des bords de
» la Medway, du côté des marais d'Upchurch, un peu au-
» dessus de Shvernees. Sur une étendue de plusieurs milles on
» a trouvé, à deux ou trois pieds de profondeur, une couche
» continue d'un pied et plus d'épaisseur en quelques endroits
» de poteries romaines. Il y en a d'entières et de cassées, mais
» de celles-ci surtout. C'est évidemment un amas d'articles de
» rebut d'immenses fabriques, qui furent en activité depuis le
» commencement jusqu'à la fin de la domination romaine. On
» en rencontre également dans le voisinage de Dimchurch sur
» la côte méridionale de Kent. C'est à M. Artis qu'on doit la
» découverte à Castor, dans le Northamptonshire (*Durobrivæ*)
» d'une fabrique qui fournissait des vases plus ornés, ayant des
» figures en relief et ayant un grand talent artistique. Là, non
» seulement la poterie, mais les fours furent trouvés intacts.
» Durobrivæ fut évidemment une ville florissante, et ses ou-
» vriers étaient d'une classe très probablement plus élevée que
» ceux d'Upchurch et de Dimchurch. M. Artis mit à découvert
» quantité de maisons dont plusieurs offraient de très beaux
» pavés et des restes de murs enduits de couleurs à fresque, et
» il recueillit une masse d'objets dont l'accumulation dénote
» une population considérable. »

Dans le sens opposé nous comptions citer un travail promis par M. Ch. Dufour (*Loco cit.*, p. 423 en note), sur des découvertes qui l'avaient induit à penser que, sous l'époque gallo-romaine, on fabriquait de la poterie à Amiens. Mais les occupa-

tions multipliées de ce laborieux antiquaire ne lui ont pas encore permis de remplir la promesse qu'il avait faite au public, et cet appui sur lequel nous comptions fort nous manque absolument.

La question reste à juger : ce qui nous paraîtrait le plus vrai, c'est que dans les temps auxquels nous reportent les antiquités dont nous venons de nous occuper, les fabricants de ces objets de luxe étaient nombreux et s'établissaient à peu près dans tous les centres importants de population, effet très simple de l'esprit industriel.

Avant de quitter les objets servant aux usages domestiques des anciens, on devra observer, en dehors des armoires, n° 731, un de ces moulins qui étaient en usage sous la domination romaine, et se composaient de deux meules d'une petite dimension, dont une convexe s'emboîtait dans l'autre qui était concave. « La meule supérieure (De Caumont, *ibid.*, p. 217), » tournait sur un axe de fer dont le pivot était fixé dans la » meule inférieure. Pour mettre la meule supérieure en mouve- » ment, on introduisait dans un trou pratiqué latéralement un » levier de fer ou de bois, à l'aide duquel on la faisait tourner » sur la meule inférieure qui restait immobile, et le grain se » trouvait écrasé entre les deux meules. » On peut parfaitement juger de ce mécanisme et de ses résultats par la pièce que nous signalons ici (1).

(1) Ce qui viendra encore en aide à cette démonstration, c'est le croquis suspendu au-dessous de la pièce dont nous parlons, et qui est la copie d'un dessin pris en 1842 à Pompéï même par un de nos amis et collègues de la commission du Musée, M. Amédée Thomassin. C'est la représentation d'un four antique. En avant du four, sur le pavé circulaire que foulaient les pieds des esclaves, on voit les moulins que ces derniers faisaient mouvoir. Le premier de ces moulins est privé de son chapeau ou recouvrement. — Indépendamment du seuil qui règne dans toute la largeur de la porte ou entrée et du trottoir, on remarquera une portion de la voie antique, composée de pierres

SECTION DEUXIÈME. — ÈRE CELTIQUE.

Si nous avions procédé suivant l'ordre rigoureux des temps, nous aurions dû classer différemment et présenter plus tôt ce qui, dans la collection dont nous nous occupons, se rapporte à l'élément celtique ; mais cet élément est ici en quantité si restreinte qu'il ne pouvait figurer en quelque sorte que comme accessoire et non point d'une manière capitale. — Tel qu'il est cependant, il vaut la peine qu'on s'y arrête un instant. — On y verra (armoire n° 12, n° 730), trois pointes de flèches ou de javelots en silex agathisé, qui rappellent presque la forme de la dent de requin, et indiquent bien ce qu'était l'espèce d'arme primitive dont ils faisaient partie ; — de 692 à 704, une série de coins ou haches en pierre de différentes formes et grosseurs, parmi lesquelles il conviendra de distinguer le n° 699, (V. planche X, fig. 1), dont la partie supérieure présente deux entailles qui devaient servir à l'emmanchement de cette arme ; les n°s 701 et 702 sont ajustés dans des espèces d'étuis en corne de cerf, lesquels sont percés dans leur partie centrale d'un trou, plus ou moins ovale, évidemment destiné à recevoir un manche. Le n° 702 a été trouvé en 1847 dans les déblais du chemin de fer d'Amiens à Boulogne ; on lit sur une des faces de l'étui le mot : BRENVS.... inscription qui nous paraît être l'œuvre d'un mauvais plaisant. Les pièces n° 703, en amphibole et talc, n° 704, en amphibole et mica, ont cela de remarquable que chacune, sur une de ses faces, porte la représentation, grossière sans doute, mais saisissante, de la figure humaine (V. planche X).

L'honorable archéologue, docteur Bromett, dont nous avons

non taillées, irrégulières et rapprochées les unes des autres autant que possible. — Qu'on ne se préoccupe pas du n° 6 qui figure sur le mur extérieur ; c'est un numéro d'ordre pour la classification des découvertes successivement faites à Pompéï.



Lith. J. Millescamps à Douai

déjà parlé (V. p. 15), en donne, dans la note que nous avons citée, une description et des figures qui ne sont pas précisément exactes. Les figures 2 et 3 de notre planche ont au moins ce mérite. Suivant le docteur **Bromett**, notre n° 704 (fig. 3), « a tous ses côtés si arrondis et sa petite extrémité si obtuse » qu'il ne pourrait avoir jamais servi comme instrument tran- » chant. » Nous croyons qu'il est dans l'erreur; il suffit en effet, de passer le doigt sur la partie supérieure et angulaire (largeur à cet endroit 75 millimètres), pour sentir qu'un vigoureux coup de cet instrument devait, sinon trancher comme une hache de métal, au moins produire une forte et dangereuse entaille.—701 et 702 nous ont montré comment la partie allongée et pointue devait être ajustée dans un manche. — La même note dit que ce coin sculpté a été trouvé à Cantin; c'est une erreur de lieu : il fallait dire à Izel-lez-Equerchin, non loin de Douai, quoique dans le département du Pas-de-Calais (1). Quant à notre n° 704 (Pl. X, fig. 2), il a été acheté pour le Musée à un marchand de curiosités, qui n'a pu dire d'où provenait cette pièce. Comme arme offensive, elle devait, tout aussi durement que l'autre, produire son effet, car l'angle qui termine son extrémité supérieure et présente 57 millimètres de tranchant, n'est ni plus ni moins aigu que dans la précédente. Le même savant remarque, avec raison, que la sculpture de ce coin est en bosse, et il ajoute : « Je trouve ce » coin d'autant plus singulier que, ne doutant point de sa » haute antiquité, il doit être considéré comme le plus ancien

(1) Cette découverte est mentionnée dans l'*Annuaire statistique du département du Nord* pour l'an XIII (1804-1805), p. 290, ainsi qu'il suit : « Une pierre de 32 centimètres de long, taillée en hache sur le » haut et finissant en pointe par le bas, *avec des hiéroglyphes*, trou- » vée à Izel-lez-Equerchin, non loin de Douai. » — Cette mention est répétée dans les mêmes termes par De Bast, dans son t. Ier, p. 225.

» exemple connu de sculpture celtique d'une tête humaine en
» bosse... » (1).

Comme on le voit, le savant anglais ne met pas en doute l'antiquité de ces deux morceaux et leur origine celtique. — Mais cette origine a fait l'objet de contestations tenaces ; on a dit : « Ces figures ressemblent absolument à celles que nous voyons » sortir de la main des sauvages, sur les armes, les outils, » les idoles façonnés par ces enfants de la nature. » — Un amateur avait retrouvé des figures presque identiques sur une paire d'échasses tout récemment rapportées d'une des îles de la Polynésie. — On en concluait que ces deux pièces n'étaient que des instruments de sauvage, et non point des armes celtiques.

D'autres, et particulièrement un professeur éclairé (2) qui vit dans une des contrées de la France où se retrouvent souvent des objets provenant des premiers habitants de la Gaule, répondent : « Ces traces d'art grossier offrant des traits de res- » semblance avec les essais faits en ce genre par des peuplades » sauvages peuvent s'expliquer sans difficulté. Ce ne sont point » ici les produits d'un art appris, d'un art traditionnel, mais » bien d'un art primitif. C'est une inspiration de la nature, et » les inspirations de la nature se ressemblent à peu près par- » tout. Sur ce terrain, point n'est besoin de s'entendre pour se » rencontrer. Les grossiers croquis qui se retrouvent sur les » murs du corps-de-garde de Pompéï, ont le plus grand air de » famille avec ces bons hommes que font nos écoliers et que fe- » raient encore tous ceux qui, pour la première fois, mettraient

(1) Le comité de rédaction du *Bulletin monumental* fait observer en note (p. 504), qu'on possède dans plusieurs collections des haches de pierre à peu près semblables, mais qu'elles sont très rares.

(2) Lettre de M. l'abbé Rousteau, secrétaire de la Société archéologique de Nantes, professeur d'archéologie au petit Séminaire de la même ville.

» la main à un crayon. Il n'y a donc qu'une chose à consta-
» ter, c'est le lieu de provenance. »

Or, l'un des coins sculptés a été trouvé, comme nous l'avons dit, dans les tourbières d'anciens marais. Tous deux ont cette forme traditionnelle, bien constante, de tant d'objets semblables retrouvés dans de nombreuses localités, notamment en Bretagne, et dont l'origine comme l'attribution ne sont plus depuis longtemps mises en doute. — On croit donc pouvoir les maintenir avec quelque confiance parmi les objets appartenant à l'ère celtique.

SECTION TROISIÈME. — SOUVENIRS DU MOYEN-AGE ET DES TEMPS POSTÉRIEURS. — CURIOSITÉS, etc.

Pour reprendre une certaine direction chronologique, il nous faut maintenant prier le visiteur qui veut bien nous accompagner de revenir sur ses pas, et de rentrer dans le second vestibule, celui que nous avons tenté d'appeler l'*Atrium* du Musée. Il remarquera peut-être à droite et à gauche, au milieu de plusieurs pierres tumulaires qui conservent des noms appartenant à des familles du pays, deux pierres sur lesquelles sont sculptées d'assez belles armoiries ; celles de droite sont les armoiries de la riche abbaye de Marchiennes, d'argent au rais d'escarboucle de sable, l'écu surmonté de la crosse et de la mitre abbatiales ; pour devise : MARCHIENNES.

Celles de gauche appartenaient à *Arnould Gantois* DELECAMBE, 46e abbé de Marchiennes, qui gouvernait l'abbaye en 1563, et mourut en 1582. (*Cameracum Christianum*, p. 211). On lui doit la construction du beau collége élevé dans l'Université de Douai, sous Philippe II, roi d'Espagne. — Ces armes sont écartelées au premier et quatre de gueules au chevron d'or, au deux et trois d'argent à trois lions de sinople, deux et un ; l'écu surmonté comme celui de l'abbaye de Marchiennes ; devise : NIL TEMERE.

Debout sous la fenêtre s'élève une grande pierre funéraire du XVe siècle, sculptée en creux et sur laquelle on distingue la figure d'un certain SIMON DE THIENNES, religieux de l'hôpital de St-Jean-de-Jérusalem, revêtue d'une longue robe fixée par une ceinture frangée et brodée sur l'épaule gauche, avec la croix pattée de son ordre. Aux quatre angles de cette pierre sont les symboles des évangélistes, et sur quatre écussons espacés dans la bordure qui porte l'épitaphe apparaît une simple croix, probablement armoiries du personnage représenté. Cette pierre vient de la chapelle des Templiers qui existait autrefois à Douai (1).

Assez près de cette pierre, on peut voir, réunis dans un cadre, huit carreaux émaillés aux armes des Montmorency, et provenant de l'hôtel que cette illustre famille possédait à Douai.

Revenons dans la salle que nous avons déjà parcourue; nous y voyons tout d'abord une grande pierre tumulaire sur laquelle sont sculptés trois personnages en demi-ronde bosse fort prononcée; celui du milieu est Messire Jehan de Saint-Pierre Maisnil, seigneur de Frétin, des Trinquettes et autres lieux, noble chevalier qui n'a guères fait parler de lui, quoique son épée à

(1) Il ne reste plus rien de cette chapelle de l'hôtel des Templiers, fondé par Thierry d'Alsace, au mois d'octobre 1155, et qui, après l'abolition de l'ordre du Temple, était passé en la possession de l'ordre des Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem, appelés ensuite chevaliers de Rhodes et en dernier lieu chevaliers de Malte; il ne subsiste actuellement que quelques bâtiments presque en ruine, et la façade extérieure sur laquelle s'ouvrent une grande et une petite porte de forme ogivale. —Au-dessus de la principale porte on aperçoit encore, assez mutilées, une croix et des armoiries qui appartiennent à l'ordre de Malte. — M. DUBOIS-DRUELLE, dans *Douai pittoresque* (1845, in-4°, planches XI et XI bis), a conservé, à l'aide de bons et exacts dessins, la vue de ces vénérables restes, et a pu même, avant la dispersion complète des matériaux provenant de la démolition de la chapelle, recueillir et retracer une partie, malheureusement insuffisante, de ses riches décorations intérieures, où, comme on en peut juger par le fragment qu'il en donne, l'or et l'outre-mer jetaient un vif éclat.

sa ceinture et le lion sur lequel sont appuyés ses pieds indiquent qu'il a péri dans une expédition militaire.—A sa gauche gît sa première femme Catherine de Thiennes, dame de la Viesville ; à sa droite la dame de Beaufremetz et de Frétin, qu'il avait épousée en secondes noces : les costumes sont ceux du milieu du XVe siècle. « Sans être remarquable, comme le dit avec » raison l'auteur d'une description de ce tombeau, sous le rap- » port de l'exécution et de l'importance historique, ce monu- » ment est d'un bon dessin et travaillé avec soin : il est d'ailleurs » une page de l'histoire de l'art, curieuse à conserver (1). » Nous croyons que sous ce dernier rapport il offre des caractères assez fermes, assez précis, un ensemble assez complet, des proportions assez vastes pour mériter d'être examiné avec intérêt.—Cette pierre se trouvait à *Frétin*, canton de Pont-à-Marcq, arrondissement de Lille, et ornait, avant la révolution de 1789, une tombe de l'église paroissiale de cette commune ; c'est de là qu'elle a été transportée et recueillie au lieu où on la voit aujourd'hui.—Elle est connue sous le nom de *Pierre de Frétin*. A côté est une autre pierre sépulchrale aussi avec sculptures en relief très prononcé, mais nous ne saurions donner les noms ni du chevalier ni de la noble dame qui y sont représentés. Les costumes sont du XVIe siècle.

Viennent ensuite cinq statues (2) en pierre blanche, plus ou moins mutilées, lesquelles représentent des personnages de l'ancienne et noble maison de Lallaing ; une *abbesse* (400), une *comtesse* dont la robe est blasonnée d'un lion couronné (402), *trois guerriers* (399, 401, 493), dont Jacques ou

(1) Duthilloeul, *Notice sur une pierre tumulaire qui se trouve au Musée de Douai*, dans les mémoires de la Société, 1845-1846, t XI, 1re série, p. 128,—avec planche.

(2) Ces cinq statues étaient avant la révolution de 1789 dans l'église de Ste-Aldegonde à Lallaing ; elles ont été données il y a peu d'années au Musée de Douai par M. le prince d'Aremberg.

Jacquet de Lallaing (403), surnommé *le bon chevalier*, né en 1421, mort en 1453, à l'âge de 32 ans ; malheureusement la face est maintenant complètement mutilée, et il faut dire, avec regrets, que cette mutilation n'est pas ancienne ; en 1842 la tête était encore entière, et elle a pu être dessinée dans son intégrité par M. Dubois-Druelle qui l'a donnée dans son *Douai pittoresque,* planche V.—Cette figure, encore juvénile, d'une douceur charmante, avec son front couronné d'immortelles, fait penser à ce que dit de l'aimable chevalier une vieille chronique : « *Dieu et nature à le former n'avaient rien ou-* » *blié.* »—Un autre comte de Lallaing (405) est représenté en albâtre, nu, au moment où il vient de rendre son âme à Dieu, couché sur une rude et simple natte de jonc, dans un état de maigreur, d'émaciation, que l'on est tenté de supposer produit par la plus austère pénitence ; ce personnage est Charles, 2e *comte de Lallaing,* qui en son vivant fut décoré de glorieux titres, exerça de hautes et importantes fonctions et mourut à Bruxelles, le 21 novembre 1558, à l'âge de 52 ans (1).—Si cette statue, dans certaines de ses parties, laisse à désirer au point de vue de l'exactitude anatomique, elle frappe par la vigueur du ciseau, par une énergie qui se révèle autant dans les détails que dans l'ensemble ; l'auteur (2) pouvait trop facilement, en traitant un tel sujet, tomber dans le trivial ou dans l'horrible; il a, nous semble-t-il, habilement évité cet écueil.

(1) V. *Notice historique et généalogique sur l'ancienne et illustre famille des seigneurs et comtes de Lallaing*, par M. Brassart, dans les mémoires de la Société, 1847, t. XII, 1re série, p. 299, XIV. — La statue du comte Charles, deuxième du nom, faisait partie d'un somptueux monument en marbre qui avait été élevé dans l'église de Lallaing. Il n'est resté de ce monument que la statue, qui s'est réfugiée, nous ne savons à quelle époque, au Musée de Douai.

(2) Le savant bibliothécaire de Douai, feu M. Guilmot, a attribué cette œuvre à Jean-de-Bologne. Nous n'avons, quant à présent, aucune donnée qui nous permette de rien contester ou de rien affirmer

Le beau mausolée qui suit la statue de Charles II de Lallaing est celui de CHARLES, COMTE DE LALLAING, *baron d'Escornaix, seigneur de St.-Albin en Douai*, etc., mort en 1525, à l'âge de 59 ans, au château d'Audenarde (1), père du précédent. Ce monument, digne d'une toute particulière attention (2), rappelle par son ordonnance, par son style, bien qu'avec moins de grandeur sans doute, moins d'élévation, moins d'étendue, le magnifique tombeau de François II, duc de Bretagne, qui se voit à la cathédrale de Nantes (3). L'auteur du tombeau de François II, Michel Columb, mort après l'année 1512 à plus de 81 ans, avait laissé une nombreuse école; il nous semble qu'à cette école a dû appartenir l'auteur du cénotaphe qui est devenu une des principales richesses du Musée de Douai; ce tombeau avait été élevé dans le chœur de l'église des Dames de l'Abbaye-des-Prés, à Douai; c'est en 1834 qu'il a été transféré dans l'asile où on le voit aujourd'hui (4).

Si l'on veut bien actuellement prendre la peine de reporter

de cette opinion. Il n'en sera probablement plus ainsi quand aura vu le jour la monographie qu'un de nos collègues qui, à l'érudition du savant joint le tact, le goût et la finesse d'appréciation de l'artiste, prépare, à Florence, au milieu de consciencieuses et persévérantes recherches, sur JEHAN, *né à Douai*, en 1524, de JEHAN BOULONGNE, entailleur.

(1) Notice de M. BRASSART, p. 295, XIII.

(2) La description détaillée se trouve dans le *Douai pittoresque*, p. 39 et suiv., avec quatre planches; la netteté avec laquelle, planche VIII, a été rendue l'inscription du tombeau, est tout à fait remarquable.

(3) La meilleure, la plus complète description que nous connaissions du tombeau de FRANÇOIS II DE BRETAGNE, se rencontre dans l'*Histoire de la Bretagne ancienne et moderne*, par M. PITRE CHEVALIER, t. Ier, p. 583.

(4) V. *Mémorial de la Scarpe* du 30 octobre 1834, feuilleton par M. DUTHILLOEUL. — *Archives historiques du nord de la France*, t. Ier, nouv. série, p. 188.

les yeux vers l'intérieur des armoires, c'est à celle qui est marquée du n° 13 qu'il convient de faire retour. Dans cette armoire et dans les deux suivantes sont rangés un certain nombre d'objets d'art en albâtre, bas-reliefs, figurines, parmi lesquels quelques sujets de piété traités avec plus de naïveté que de correction. Nous y sommes d'ailleurs quelque peu désorientés par un certain pêle-mêle qu'il a été impossible d'éviter, et qui nous force d'abandonner la marche à peu près méthodique que nous avions cherché à suivre jusqu'ici.

Dans l'armoire n° 16 valent la peine d'être distingués : *Un beau sceptre en ambre* (73), de provenance inconnue, mesurant 55 centimètres de longueur, et orné d'un petit bas-relief religieux et d'une jolie tête d'ange qui paraissent modelés dans une espèce de mastic blanchâtre ; *un chapelet en ivoire* (65), tout composé de têtes sculptées avec une singulière finesse (1) ; *des rapes à tabac en ivoire* (58, 59, 60, 67), assez curieuses tant par le genre de sujets dont le sculpteur les a ornées, que parce qu'elles montrent à la génération actuelle à quel procédé il fallait jadis avoir recours pour se procurer cette poudre qui, d'après Sganarelle :

> Est divine et n'a rien qui l'égale....
> Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale.

Les armoires qui commencent au n° 17, intéresseront moins les antiquaires que les amateurs de curiosités ; toutefois, nous appellerons l'attention des premiers sur la pièce numérotée 96 dans la 17e armoire : c'est une dalle en terre cuite, grande de 30 centimètres carrés et sur laquelle est modelée en mastic jaune une figurine qui, aux yeux de l'antiquaire anglais déjà cité (2), est *un rameur dans un canot* ; il la trouve semblable

(1) Voir à la suite de ces pages une description détaillée de ce chapelet, dont la provenance n'est pas plus connue que celle du sceptre.
(2) Page 505 de la note insérée dans le ***Bulletin monumental***.

à une dalle de l'église de St-Omer par lui décrite au vol. 30 de l'*Archeologia,* comme le signe zodiacal *aquarius*, et il la suppose du XIIIe siècle. — Cette dernière supposition est parfaitement admissible ; mais quant à l'énigme qu'offre la dalle dont il s'agit, il nous paraît encore douteux qu'elle soit entièrement expliquée. — Que signifient et ce long cou, hors de toute proportion humaine, que la maigreur creuse de sillons si marqués, qui se courbe, à sa jonction avec la tête, comme celui d'un cheval étique? et ces oreilles démesurées, véritables oreilles d'âne, qui surmontent cette tête aux traits si prononcés ? Les mains, grêles et sèches comme les bras, manœuvrent un objet dans lequel on peut bien voir une rame, mais qui pourrait bien aussi être une fourche ou une bêche, car l'extrémité inférieure, dont la vue leverait peut-être tous les doutes, se perd dans la bordure ; sur le torse se dessinent vivement le sternum, les fausses côtes ; non moins sèches que les bras, non moins grêles sont les jambes ; le pied gauche sépare une espèce de tourbillon, qui peut être aussi bien de flammes que d'eau. — Pourquoi ces trois disques, l'un devant le nez, un autre sous la cuisse droite, le troisième sous le bras droit, tout près du point où la main droite tient le manche de l'instrument dont nous venons de parler?.... Nous avons lu quelque part dans MONTFAUCON (t. IVe, 2e partie, à propos d'une figure représentée dans la planche CXLV), une phrase que nous emprunterons pour terminer ce que nous avons à dire de notre carreau : « J'avoue que je n'y comprends rien, sinon que » l'image paraît être symbolique.... quelqu'un s'y exercera, » s'il veut. »

Dans l'armoire n° 19, il faut distinguer un monument d'archéologie qui a de l'importance : c'est une grande corne (159), offrant la forme et la dimension de celles des buffles ou des bœufs d'Italie ; elle porte à son extrémité pointue une tête de chien en cuivre doré, non perforé et aux yeux d'émail. On

verra que ce cornet est en outre garni de deux cercles de cuivre autrefois dorés et ornés de fragments de verroteries, imitant des émeraudes et des améthystes ; quelques-unes de ces pierres y sont encore adhérentes. Du côté concave de la corne, vers les extrémités, sont deux anneaux de cuivre doré dans lesquels était engagée une chaîne du même métal, dont il reste encore un fragment et qui devait servir à suspendre ou à porter le cornet. On voit par des vestiges de clous que la grosse extrémité ou base de la corne avait été munie d'un couvercle. — L'auteur de l'*Histoire de l'abbaye d'Anchin*, qui nous a fourni cette description, nous apprend que ce cornet avait appartenu à l'abbaye d'Anchin, et estime : d'une part, d'après le caractère de cette pièce, d'après le style des ornements qui la garnissent, que c'est un monument du XIIe ou du XIIIe siècle ; de l'autre, que c'est un reliquaire qui, à cette époque, a été envoyé ou apporté de Rome à l'abbaye d'Anchin (1). — Sous le n° 155 on voit un autre cornet à peu près semblable à celui-ci et qui a dû avoir la même destination.

En traversant la salle pour se transporter des armoires de la première série à celles devant lesquelles nous nous trouvons maintenant, on a dû s'arrêter devant cet appareil composé de trois longs madriers superposés, garnis de fer, jouant entre deux montants fixés à une traverse ou semelle sur laquelle repose tout l'ensemble ; présentant à la rencontre de la partie inférieure du premier avec la partie supérieure du second, de la partie inférieure du second avec la partie supérieure du troisième, une double rangée de huit trous ronds d'inégale grandeur.... c'est un instrument de torture nommé *ceps*, et trouvé dans un cachot souterrain situé sous l'une des tours du château de Montigny (canton sud de Douai), appartenant (2)

(1) *Histoire de l'abbaye d'Anchin*, par E. A. Escalier, p. 465, 466, et planche.

(2) Qu'on nous permette de ne pas nous étendre davantage sur la

autrefois à la branche aînée de la maison de Lallaing.

Si l'on vient ensuite, dans l'armoire n° 20, à regarder ce collier en fer (177) hérissé à l'intérieur de pointes aiguës, ces deux petits appareils composés de plaques de fer, de vis de rappel (179, 180), destinés à comprimer les doigts dans une étreinte meurtrière, l'on pourra se faire une idée de quelques-uns des moyens qui étaient employés pour donner la question, et l'on devra bénir la mémoire du prince, véritablement humain, qui a défendu aux magistrats dont les pouvoirs émanaient de sa toute puissance d'appeler au secours de la justice des tourments odieux, de lamentables tortures (1).

Pour reposer l'esprit et les yeux, qu'on regarde des objets qui avaient une bien autre destination. Le n° 123 (armoire n° 18), le n° 125 (armoire n° 19), nous représentent d'anciens instruments de musique, le premier tenant du basson et de la flûte, le second offrant avec ses six cordes quelqu'analogie avec la guitare.

Le n° 154, dans l'armoire n° 19, veut être examiné avec soin : c'est une petite montre, dont la boîte est en cuivre primitivement doré, et qui, affectant la forme d'une fleur de lys, a dans sa longueur 45 millimètres et 35 dans sa largeur. Sur le cadran sont finement tracés au burin les plus touchants souvenirs de la Passion de N.-S. J.-C. Dans la branche supé-

description de cette affreuse machine. Si on la veut plus complète, avec l'indication de la manière dont elle fonctionnait, on peut avoir recours au ***Douai pittoresque*** de M. Dubois-Druelle, p. 63 et suivantes, où l'on trouvera une planche qui en donne un dessin détaillé.

(1) Le 24 avril 1780, Louis XVI abolit et abroge l'usage de la question préparatoire. — Le 1er mai 1788, dans la déclaration par laquelle il modifie, pour l'adoucir singulièrement, le régime de l'ordonnance criminelle, il revient sur la volonté exprimée déjà huit ans auparavant, et dit (article 8) : « NOTRE DÉCLARATION DU 24 AOUT 1780 SERA » EXÉCUTÉE, ET Y AJOUTANT, ABROGEONS LA QUESTION PRÉALABLE. » *Recueil général des lois françaises*, de MM. Jourdan, Isambert et de Crusy, t. XXVI, n° 1381, p. 373, et XXVIII, n° 2462, p. 532.

rieure de la fleur de lys, on voit le Christ en croix, entre la Vierge et St-Jean ; à droite du petit cadran, la colonne, les instruments de la flagellation, le marteau, les tenailles ; à gauche, l'échelle, les trois clous, le roseau qui porte l'éponge imprégnée de fiel, la lance et le gantelet du soldat qui perça le côté du divin martyr ; au centre du cadran, le plat creux dans lequel baigne l'éponge, un calice fermé, la lanterne, le glaive de Malcus; enfin, dans la branche inférieure, le coq chantant sur un tas de pierres et les trois dés. — La plaque sous-jacente qui forme la seconde partie de la boîte est guillochée de dessins délicats figurant de légers rameaux entrelacés et garnis de feuilles aux formes élégantes. — Ce qui, en outre, doit être curieusement observé, c'est l'intérieur où l'on reconnaît qu'autour du *barillet* ou *tambour* s'enroule tout simplement une *corde de boyau* chargée de communiquer à la fusée le mouvement produit par le ressort (1). — Le verre, taillé en fleur de lys, à arêtes vives, a la pureté et presque l'épaisseur du cristal de roche.

Dans cette même armoire, il ne faut pas laisser échapper un objet qui servait aussi à mesurer le temps : il consiste en quatre petits sabliers groupés l'un à la suite de l'autre ; on l'appelle l'*Horloge de la gouvernance et du souverain bailliage de Douai et d'Orchies.* — A en juger par le style de la petite balustrade moulée dans laquelle sont enchâssés les sabliers, ce doit être un ouvrage de la Renaissance.

Le trousseau de clefs portant le n° 191 (armoire n° 20), peut avoir un certain caractère historique : il a été trouvé en 1832 dans un des fossés des fortifications de Douai ; on croit que ce sont les anciennes clefs de la ville.

(1) Ce détail de mécanisme, d'une simplicité presque primitive, pourrait sans doute donner la date de ce bijou. Peut-être trouverait-on des notions à cet égard dans l'*Histoire de l'horlogerie ancienne et moderne* de M. Pierre Dubois ; malheureusement nous n'avons pas cet ouvrage en ce moment sous la main.

Dans la même armoire, de 197 à 213, se trouve rangée une série d'anciens sceaux, parmi lesquels on peut distinguer celui de la ville de Douai, en 1767, et celui de l'évêque du département du Nord avec ces mots au centre de l'écu : *Dieu et la patrie.*

Dans l'armoire n° 21 on peut étudier d'anciens instruments de pesage, d'anciennes mesures de capacité qui, par la distance à laquelle ils nous reportent, sont susceptibles d'offrir encore quelque intérêt : par exemple, le n° 216 est une pinte en cuivre de 1577: sous le n° 217, c'est une série de mesures à l'huile de la même année; 239 une mesure au blé en cuivre, aussi de la même année ; 290 une série de poids destinés à la vérification de la monnaie d'or pour l'année 1590, etc.

Dans cette même armoire n° 21, on observera des échantillons variés de l'art des vieux potiers flamands : le n° 221 est une cruche à bière en grès blanc, dont l'ornementation est dans le style de la Renaissance ; elle porte encore des traces de dorure et la date de 1591.—Le n° 223, cruche semblable à la première, datée de 1563, porte le double aigle d'Autriche surmonté de la couronne impériale et accompagné du collier de la Toison d'Or ;—Le n° 227, en grès bleu, porte la date de 1591, l'écusson armorié d'Autriche et quatre autres écussons ;—Le n° 241, grande cruche, en grès roussâtre, est ornée de bas-reliefs à six personnages représentant la mort du juste ; on lit le millésime de 1596 et le nom de Jean Baldens.—Dans l'armoire n° 22, sur la planche supérieure, on apercevra un vase en grès, d'assez forte dimension (247), en forme de tonnelet, que plusieurs connaisseurs ont signalé comme particulièrement remarquable et fort rare.—Au milieu de cette même armoire, une charmante statuette en fayence de diverses couleurs, placée sur un socle aussi de fayence coloriée, et composé de trois dauphins embrassant de leurs corps vivement relevés un cône renversé, a toujours été considérée comme une œuvre de Bernard Palissy

(254); elle représente un homme jouant d'une espèce de vielle, revêtu d'un costume villageois du XVI[e] siècle pittoresquement agencé. —Il faut aussi porter les yeux au n° 259; c'est une coupe en fayence coloriée du même artiste, ornée sur les bords de six têtes masculines en relief d'un beau caractère; —Au n° 256, plat en grès, à fond d'azur, orné circulairement et alternativement d'écussons fleurdelisés et de la représentation des instruments de la Passion ; au centre est le monogramme de J.-C. accolé à une demi-fleur de lys ; tous ces ornements sont en relief et dorés, etc., etc.

On ne verra pas ensuite sans plaisir d'autres échantillons d'un art plus délicat, à savoir des verres à boire, dont quelques-uns se distinguent par la légèreté, la grâce, l'élégance.—Dans l'armoire n° 23, on regardera celui qui porte le n° 266 ; le pied, qui est en argent doré, ciselé et repoussé, soutient un calice en verre, orné de dessins or et azur. Voici l'histoire de ce vase : Une pieuse femme du nom de Marguerite Mullet, dite Bandane, nièce de Gérard Mullet, prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Douai, avait, en 1330, fondé une maison destinée à recueillir huit prêtres réunis en communauté ; à sa mort elle fit à cette maison différents legs, et entr'autres celui de deux calices ; celui-ci était un des deux ; mais l'usage des calices en verre était, à cause de leur fragilité, expressément défendu ; alors celui qu'on a ici sous les yeux fut dès-lors consacré à fêter la mémoire de la fondatrice de l'hôtel des Huit-Prêtres.—L'étui en cuir, fleurdelisé, que l'on voit à côté, servait à sa garde et conservation. —Nous en indiquerons encore plus particulièrement deux autres : le n° 269, en forme de calice, avec couvercle, sur lequel est gravé le portrait de Louis XIII, avec cette légende : *Vive le roi Louis XIII.* Deux anges portent l'un le sceptre royal, l'autre les insignes de l'ordre du St-Esprit ; sur la face opposée au portrait du roi, sont les armes de France. —Le n° 281, en forme de cône renversé, devait recevoir

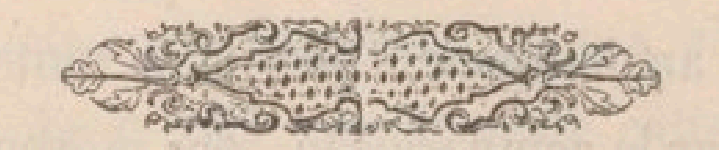
un fond en métal ; il est, dans son centre, orné de trois têtes d'homme au caractère énergique, en relief, qui ont été dorées, et de trois turquoises ou au moins de trois pierres imitant la turquoise. On y lit le millésime de 1608, le nom d'ANTONI DE PRIEMER et l'inscription : *Rien sans Dieu.*

Dans les armoires n°s 25 et 26 sont recueillies des armes, dont quelques-unes sont d'un aspect assez curieux : par exemple, six casques moyen-âge (n°s 1 à 6), des poignards, de formes diverses (n°s 7 à 11), une masse d'armes (n° 12) ornée de dorures et de ciselures, une épée à deux mains avec la garde fleurdelisée (n° 13), une épée espagnole à lame de Tolède (n° 17), avec garde en coquille et deux crampons de fer, portant cette inscription sur la lame, d'un côté : *No me saques sin rason ;* de l'autre : *No me embaines sin honor.* (*Ne me tire pas sans raison.—Ne me remets pas sans honneur*).—Le sabre damas avec double crochet en forme d'S servant de garde et poignée en bois (n° 28) serait, suivant la tradition, celui qui aurait servi, le 12 septembre 1744, à trancher la tête d'un officier des milices de Lorraine, nommé Randeroth, convaincu de menées ayant pour but de livrer à l'ennemi la place de Douai (1). —Les autres objets que renferment ces armoires n'ont pas besoin de description particulière. —Ils peuvent, jusqu'à un certain point, indiquer les progrès qu'a suivis la fabrication des armes à feu depuis le pistolet à rouet (n°s 50 à 57), le fusil à mèche (n°s 59, 60), jusqu'au fusil à pierre avec baïonnette.

Au dessus de l'armoire n° 26 on a placé une paire de grands ciseaux qui ont anciennement servi à la tonte des draps. En les rapprochant, par la comparaison, des moyens aujourd'hui employés pour le même résultat, on peut mesurer la distance que, sous ce rapport, l'industrie a su franchir.

(1) V. PLOUVAIN, *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai*, p. 189.

Ici nous nous arrêterons dans la tâche que nous avons cru pouvoir entreprendre... non point que soit terminée la description de tout ce que contient de curieux la salle que nous venons de parcourir, non point qu'il ait été touché à tout ce que renferment les trente-quatre armoires qui la garnissent ; en effet, il reste une part encore assez grande pour les amateurs de porcelaines et figures chinoises,—de costumes, armes, meubles, instruments, fétiches de sauvages,—ou bien encore de ces choses innommées qui sont fort embarrassantes pour le classificateur, mais qui peuvent amuser, parfois même intéresser, le promeneur ; — mais nous ne pourrions plus guères que faire une sèche nomenclature, et, nous craignons trop, malgré toute notre envie de ne point tomber dans un aride catalogue, de n'avoir pas été assez adroit pour éviter complètement cet inconvénient. —Ce que nous avons voulu, c'était, — nous l'avons exprimé tout d'abord, —non point épuiser notre matière, mais inspirer à ceux qui viendraient à nous lire, le désir de visiter le Musée de Douai.... Si nous avons quelque peu réussi, nous aurons atteint autant qu'il était en nous, le but que nous nous étions proposé.



MUSÉE
DE DOUAI.

CHAPELET
SCULPTÉ EN IVOIRE.



Lith. Fx Robaut, à Douai.

DESCRIPTION PARTICULIÈRE DU CHAPELET SCULPTÉ EN IVOIRE
EXISTANT AU MUSÉE DE DOUAI.

I. Le chapelet que nous n'avons fait que signaler précédemment, section III, p. 46, est aussi remarquable par la beauté de la matière que par la pureté et la finesse du travail (1).

a. Cette pièce rare se compose de 59 têtes humaines de différentes grosseurs, dont la plus grande présente en hauteur 64 millimètres, la plus petite, au moins celle qui nous a paru telle, 2 centimètres.

b. Le chapelet entier est d'une longueur de 94 centimètres, anneau compris. Il pèse 621 grammes.

Il se compose ainsi qu'il suit :

II. *Premièrement.* — **LE CREDO** : **a.** 1° Croix, en trois morceaux, travaillés au tour; elle a, en hauteur, 72 millimètres ; les bras ont une largeur de 68 millimètres.

b. 2° **PATER**, tête d'une hauteur de 32 millimètres; face antérieure : le **CHRIST** avec la couronne d'épines, les yeux fermés; toute l'habitude du visage représente le Christ mort; face postérieure : TÊTE DE MORT.

c. 3° **TROIS AVE**, trois petites têtes; la première d'un très jeune homme, la seconde d'un homme de 30 à 40 ans, la troisième d'un vieillard au visage assez calme, assez serein; hauteur de ces trois têtes, 20 à 25 millimètres (2).

(1) Armoire XVI, n° 65 de la 2e série. — On ne connaît malheureusement pas l'origine précise de ce chapelet qui était conservé à la Mairie de Douai, après y avoir été sans doute déposé à l'époque de la dévastation des couvents.

(2) Nous donnons la disposition de ces diverses têtes et de celles qui

d. 4° **UN PATER.** Buste de femme; hauteur 64 à 65 millimètres : cheveux longs, tombant jusqu'au bas des épaules, venant se partager en partie sur la poitrine : la tête porte une couronne de duchesse à cinq trèfles : le haut de la robe, s'arrondissant avec grâce au-dessus du sternum et au niveau des clavicules, est orné d'une élégante broderie.

e. Il est hors de doute que, dans ce buste, l'artiste a représenté la sainte Vierge : c'est en effet ainsi qu'elle nous apparaît dans le tableau de la divine comédie, peint par le roi Réné, et qui existe à l'hôpital de Villeneuve-lez-Avignon. (V. d^s. *OEuvres du roi* Réné.—Angers, Cosnier et Lachèze, 1845, 4 v. in-4°, la planche placée en regard de la page 28, et l'explication de ce tableau, t. Ier, introd. p. CXLIX), à la seule différence que, dans ce tableau, la couronne placée sur la tête de la Vierge par le Saint-Esprit est une couronne royale.

f. Dans le magnifique dyptique de Memling (1) qui fait le principal ornement du cabinet de M. le docteur Escalier, à Douai, la Sainte-Vierge, peinte sur le volet extérieur droit, est représentée faisant à Dieu hommage de sa couronne ; l'agencement de la chevelure, la partie supérieure du corsage de la

vont suivre, ainsi que nous la trouvons dans le chapelet, tel qu'il est déposé au Musée, et, bien entendu, sans pouvoir garantir que telle était la disposition primitive.

(1) Et non point Hemmeling, comme l'ont écrit à tort Descamps et les biographes venus après lui. V. 1° ***Bulletin de l'alliance des arts***, 4e année, t. IV, p. 122. — 2° Memling, ***étude sur la vie et les ouvrages de ce peintre***, ***suivie du catalogue de ses tableaux***, par P. Hédouin, membre honoraire de la Société des antiquaires de la Morinie, etc. Paris, impr. Claye, Taillefer et comp., 1847, in-4°, et dans les ***Annales archéologiques***. — 3° ***Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale***, par J. Diégérick, professeur à l'athénée de Bruges, t. Ier, p. 317. — ***Catalogue du Musée d'Anvers***, p. 43 et 69.

robe offrent une identité presque complète avec les parties analogues du petit buste que nous décrivons. (V. *Histoire de l'abbaye d'Anchin,* par M. le docteur Escalier, planche représentant le dyptique, et sur l'attribution de ce chef-d'œuvre à Memling, p. 145 de l'ouvrage).

III. *Secondement.*—Cinq dixaines composées :

a. La première.—De trois têtes d'homme, sept de femme (**10 AVE**). (V. pour la hauteur de ces petites têtes ci-dessus, n° II, **c**, les trois têtes de la croix), terminée par une tête de roi maure de 39 millimètres de hauteur (**PATER**). Cette tête ne se distingue par rien de bien particulier; elle n'a pas d'expression dans la physionomie; le nez, très usé par le frottement, était écrasé; les lèvres sont épaisses ; les oreilles, grandes et larges, devaient être ornées de pendants simulant des perles pyriformes, suivant qu'on en peut juger surtout par une trace restée au lobe de l'oreille droite.

b. Seconde dixaine. — De sept têtes d'homme, trois de femme.

c. **PATER**, tête d'homme; hauteur 45 millimètres; beau type. Passage de l'âge mûr à la vieillesse. Cheveux coupés en rond sur le front, tombant longs sur le cou et encadrant le visage ; moustache, barbe ; couronne de duc engagée entre la forme et les bords découpés à jour du chapel.

d. Troisième dixaine. — De cinq têtes d'homme, cinq de femme.

e. **PATER**, tête de jeune homme ; hauteur 43 millimètres ; noble et beau type; chevelure coupée et tombante, comme à la précédente grande tête (**c**.) ; couronne de duc engagée aussi entre la forme du chapel et le bord arrondi en bourrelet.

f. Quatrième dixaine. —De six têtes d'hommes, quatre de femmes.

g. **PATER**, très belle tête d'homme; hauteur 4 centimètres. Cette tête, dont la physionomie est grave et réfléchie, dont les

traits sont empreints d'un grand caractère d'austérité, est couverte jusqu'au milieu du crâne d'un capuchon de moine ; mais elle n'est pas rasée, elle porte entières la chevelure, les moustaches, la barbe.

h. Cinquième dixaine. — De sept têtes d'homme, trois de femme.

La dernière petite tête de cette dixaine se rattache au buste de la Vierge. (N° II, **d**.)

IV. Examinant en détail les petites têtes (1), nous nous occuperons en premier lieu de celle des hommes. Nous remarquons d'abord que, sauf les coiffures particulières que nous indiquerons, elles portent presque toutes le chapel que nous voyons aux personnages des règnes de CHARLES VI, de CHARLES VII, de LOUIS XI. Ainsi la troisième figure du n° II, (**c**), la troisième de la 2e dixaine (n° III, **b**) sont coiffées précisément comme nous voyons Charles VII dans la planche 28, t. II de de l'ouvrage intitulé : *Costumes français depuis Clovis jusqu'à nos jours, extraits des monuments les plus authentiques de sculpture et de peinture* (2). La coiffure donnée dans le même recueil à Charles VIII, pl. 87, à Louis Delaval, pl. 88, se retrouve plus ou moins modifiée sur plusieurs de nos têtes masculines.—Ajoutons aussi que c'est ce genre de coiffure que nous distinguons dans les œuvres du roi René. (V. ouvrage cité, passim, et notamment t. Ier, *Heures du roi René*, en regard de la p. 72 et t. II, pl. intitulée : *Louis de Bruges offre à Charles VIII le livre des tournois*, en tête du TRAICTIÉ DE LA FORME ET DEVIS D'UNG TOURNOY).

(1) Les grandes sont décrites ci-dessus, n° II, **b**. **d**. — N° III, **a**. **c**. **e**. **g**.

(2) *Avec un texte historique et descriptif, enrichi de notes sur l'origine des modes et usages des Français aux diverses époques de la monarchie*, texte par..... , dessin par Louis MASSARD. Paris, MELIEZ frères, 1835, in-8°.

V. Remarques particulières.—Figures masculines :

1° Première dixaine. —a. Tète de roi (peut-ètre seulement de duc ? Les fleurons de la couronne sont assez usés), portant la couronne fermée. Les bords du chapel se relèvent sur le devant et sur le derrière et ne laissent la couronne entièrement à découvert qu'au dessus des oreilles. Grande analogie pour la disposition de la chevelure, de la moustache et de la barbe avec la figure du quatrième **PATER** (V. ci-dessus, n° III, g).

b. Tète sérieuse et méditative portant lunettes, coiffée d'un bonnet rond, échancré au-dessus du front et descendant au-dessous des oreilles. Une espèce de capuce encadre, en se relevant, le bas de la figure et remonte jusqu'au-dessus de l'occiput. Je suis enclin à voir dans ce personnage un légiste ou un médecin.

c. Tète rieuse, physionomie épanouie, plus joviale que sardonique ; coiffée d'un capuchon à oreilles bestiales rondes, se détachant en relief.—Ne peut-on pas dire : Voilà le fou suivant la Cour ?

2° Seconde dixaine. —a. Jeune et jolie tète, malheureusement endommagée par le frottement ; c'est un page qui porte une élégante toque surmontée de deux plumes tombant gracieusement sur l'oreille gauche.

b. Tète de nègre (nez épâté, grosses lèvres, larges oreilles, cheveux crépus), avec une bande d'étoffe enroulée autour du front et attachée par un large nœud derrière la tète.

c. Tète de très jeune homme, caractère mou et indolent.

d. Jeune homme de 25 a 30 ans, au front plissé par de noirs soucis ; figure maigre, joues tirées.

e. Homme d'un age mur, figure longue, profondément ravagée par la maladie ou plutôt par la douleur.

f. Deux tètes coiffées de la mème manière, du bonnet que nous voyons dans l'ouvrage cité plus haut (n° IV), au médecin Jean Jacques (t. II, pl. 23), docteur au XIVe siècle de

la Faculté de Montpellier; à JEAN-SANS-PEUR, DUC DE BOURGOGNE (*Ibid.*, pl. 8, t. II), ou mieux encore à la figure 2ᵉ de la pl. 66 du *Vade mecum du peintre* de M. F. DEVIGNE (1). De ces deux têtes, l'une est jeune, longue et triste ; l'autre est celle d'un vieillard, sans barbe, à l'air très renfrogné.

3° Troisième dixaine. — Les QUATRE PREMIÈRES TÊTES, par la ressemblance qui se fait remarquer dans les figures, la similitude des coiffures, peuvent être le père et ses trois fils ; famille noble ; la physionomie de la cinquième est empreinte d'un profond chagrin.

4° Quatrième dixaine. — Des SIX TÊTES MASCULINES quatre sont jeunes, de physionomies et d'expressions différentes ; la cinquième, homme d'un âge mur, exprime une dédaigneuse colère ; la sixième, vieillard au menton rasé, une gravité morose.

5° Cinquième dixaine. — a. TÊTE DE CHEVALIER, casquée, visière relevée (*Costumes français*, pl. 85 du t. II des grav.-fig. extraite d'un manuscrit du XVᵉ siècle, par le P. DANIEL) ; la mentonnière recouvre entièrement la bouche et même la moustache.

b. TÊTE DE JEUNE PRINCE avec couronne qui paraît de duc ? — Engagée entre la forme et les bords relevés du chapel : cheveux longs, abondants, coupés en rond au-dessus du front. La manière dont est porté le chapel, placé tout au sommet de la tête et incliné sur le front, donnerait à penser que l'artiste a voulu faire un portrait (V. ci-après n° VIII).

Rien de particulièrement remarquable dans les cinq autres (V. n° IV).

VI. Arrivant aux têtes de femmes, nous observons (en général : hauteur, 20 à 27 millimètres) :

(1) *Vade mecum du peintre ou recueil de costumes du moyen-âge pour servir à l'histoire de la Belgique et pays circonvoisins*, par Félix DEVIGNE, peintre, directeur de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand. — Gand, 1844, 2 vol. in-4°.

1° A la première dixaine. — SEPT TÊTES présentant à peu près tous les degrés de la première jeunesse (12 à 15 ans) à la vieillesse. Les deux premières paraissent être des jeunes filles de la campagne; les troisième et quatrième semblent appartenir aux classes nobles; la cinquième et la sixième à la bourgeoisie. La dernière a toute la physionomie d'une bonne vieille femme du peuple.

2° Seconde dixaine.—TROIS TÊTES.—Une jeune fille, figure assez commune, porte une coiffure très singulière, à 2 cornes recourbées et s'avançant au-dessus de la tête ; un voile tombant de cette coiffure passe sous le menton;—les deux autres têtes, plus distinguées, dont l'une surtout est très belle , ont des coiffures à peu près pareilles, composées d'un escoffion croisillé (DEVIGNE, t. II, p. 30 , sur pl. 76 et 77), surmonté de voiles enveloppant la tête et passant sous le menton.

3° Troisième dixaine.—CINQ TÊTES.—Figures jeunes ; coiffures diverses consistant en :

a. Trois escoffions de formes différentes et voilés ;

b. Un hennin de médiocre hauteur (hauteur totale de cette figurine, 29 millimètres) ;

c. La cinquième une espèce de turban de forme très relevée (hauteur totale 31 millimètres), qui paraît composé de cinq tours d'étoffe. On trouve l'analogue de cette coiffure, quant à sa forme, dans DEVIGNE, pl. 83, n° 7.

4° Quatrième dixaine. — QUATRE TÊTES. — **a**. Figure de PAYSANNE, avec une façon de capuce, surmonté d'un bonnet à gros bourrelets et plis sur le devant (hauteur totale, 30 millimètres); une pièce d'étoffe, paraissant destinée à couvrir la poitrine, va derrière les oreilles se rattacher sous le bonnet.

b. BOURGEOISE, escoffion surmonté du voile qui passe sous le menton (25 millimètres).

c. Deux figures jeunes, l'une très jolie et gracieuse, l'autre plus sévère, plus grave, portant toutes deux des couronnes de

DUCHESSE. Le type tout particulier de ces figures, la manière dont sont ajustées les coiffures, pourraient encore donner à croire que ce sont des portraits. (V. n° VIII).

5° Cinquième dixaine.—TROIS TÊTES. **a.** Petite figure fine et maline.

b. Figure plus belle que la première, expression de bonté.

Coiffures analogues, escoffions voilés. De la première (**a**) le menton est libre; à la seconde (**b**) le voile passe en dessous.

c. Troisième tête, femme du peuple : le capuchon de sa cape, entièrement relevé, lui enveloppe la tête jusqu'au delà des oreilles ; la figure seule est à découvert (23 millimètres).

VII. Aucune des vingt-deux petites têtes de femme qui ont pris place dans le chapelet n'offre la moindre apparence de cheveux ; aucune ne se présente parée de cet ornement naturel. Le type général de leurs coiffures est celui que nous trouvons dans les *OEuvres du roi* RÉNÉ (V. ouvr. cité, et notamment t. I[er], en regard de la pl. 40, 4 figures de femmes sur le premier plan du tableau de la prédication de Ste.-Madeleine devant Réné et Jeanne de Laval à Marseille (1), ainsi que la figure de la planche placée au t. II, en regard de la p. 49, *le pas de la bergère*.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

VIII. Nous avons dit, en commençant, avec quelle délicatesse, quelle finesse s'était exercée sur ces charmantes sculptures la main de l'artiste ; ce qui frappe également à l'examen détaillé de son œuvre, c'est la variété, on pourrait dire absolue, qu'il a su trouver pour toutes ses figures, pour toutes ses physionomies. Le caractère de chaque physionomie, de chaque figure, a une telle précision, a un sens presque toujours tellement saisissant, qu'on est tenté de prendre à peu près chaque

(1) Ce tableau se voit à Paris, au Musée Dusommerard.

tête pour un portrait. A cette idée s'ouvre le vaste champ des conjectures, et surgit la nécessité des vérifications ; mais pour se lancer dans cette voie, il faudrait pouvoir partir de quelques données positives; or, c'est ce qui nous manque complètement: la première de toutes aurait pu être le nom de l'auteur de ce précieux ouvrage ; nous avons vainement interrogé l'une après l'autre chacune des pièces qui le composent, nous n'avons pu découvrir ni un nom, ni un monogramme, ni une lettre, ni un signe quelconque. Nous avions espéré saisir un fil dans le substantiel volume de M. Delaborde, intitulé: *Les Ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle,* et *particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne ;* t. 1er, PREUVES; cet espoir a été déçu.

A d'autres plus habiles ou plus heureux nous laisserons donc la chance de résoudre le problème, que nous croyons devoir nous contenter d'indiquer.

IX. Mais dans ce qui précède nous croyons avoir réuni assez d'éléments pour pouvoir établir l'âge de notre chapelet. Nous avons reconnu que plusieurs détails de cette œuvre offrent de frappantes similitudes avec des détails analogues retrouvés dans certaine œuvre de Memling (n° II. f.), dans des tableaux du roi René (n°s IV et VII) : or, le premier tableau avec date que l'on connaît de Memling porte celle de 1450, le dernier qui paraît pouvoir lui être attribué celle de 1499 (*B. de l'alliance des arts,* cité n° II. c., note).—Le roi René, mort à Aix, le 10 juillet 1480 (il était né le 10 janvier 1408), avait, à toutes les époques de sa vie, cherché dans la peinture des consolations à ses malheurs. Captif dans la tour de Bar (1431-1435), il avait orné de portraits les ogives de sa prison ; à la mort d'Isabelle de Lorraine, son épouse bien-aimée (28 février 1452), il choisit de mélancoliques allégories, images naïves des sentiments de son âme : dans sa vieillesse, il peint les joies et les souffrances

de l'église, la Prédication de Marie-Madelaine, l'Adoration des Mages au berceau du Sauveur, et exprime sous les formes les plus suaves sa tendre piété pour la Mère de Dieu (*Vie de Réné d'Anjou*, en tête de ses œuvres, passim et page CXXIX).

En rapprochant de ces dates précises les rapports de costume que nous avons indiqués plus haut (nº IV), et qui nous conduisent aux temps de Charles VII (1422-1461), de Charles VIII (1483-1497), nous nous trouvons renfermés dans la même période de temps, et nous arrivons à cette conclusion que le charmant chapelet du Musée de Douai doit être attribué à un artiste vivant et florissant dans la seconde moitié du XVᵉ siècle.



NOTES.

DE L'ORIGINE DU CHAPELET.

Suivant l'histoire ecclésiastique de FLEURY, les moines auraient été, au XI[e] siècle, les inventeurs du chapelet : « Lorsque, » dit cet écrivain, on attacha des frères lais ou laïques au ser- » vice des maisons religieuses, on les assujétit à réciter, à » chacune des heures canoniales, un certain nombre de *Pater*. » Pour qu'ils s'en souvinssent, on imagina de leur faire porter » une suite de grains enfilés qui devaient leur rappeler ce de- » voir et le nombre de fois qu'ils avaient à le remplir dans la » journée (1). »

D'autres attribuent, comme nous le verrons tout à l'heure, l'origine de cette formule de prières à Pierre l'Hermite ; mais il faudrait peut-être remonter plus loin, et ce serait jusque dans les solitudes où de pieux cénobites se retiraient pour vaquer exclusivement à l'oraison et à la méditation que pourrait être trouvée la naissance du chapelet ou rosaire.

Ces solitaires s'imposaient un certain nombre de prières, et pour ne pas manquer à la règle qu'ils se créaient ainsi eux-mêmes, ils réunissaient un nombre égal de petits cailloux qui, passant probablement d'une main dans l'autre, les guidaient dans la numération exacte de ces prières et l'accomplissement de leur saint devoir. C'est ainsi que Pallade, dans la vie du moine Paul, nous dit : « Toto suo tempore hanc egit vitam ;

(1) *Huitième discours sur l'histoire ecclésiastique.* — Préliminaires du t. XX, p. vij, n° 5. (*Histoire ecclésiastique*, édit. de 1720, 30 vol. in-4°).

» numquam opus attigit, nec ullum suscepit negotium; nihil » unquam accepit ab aliquo, prœterquam quod posset in ipso » die comedere. HIC HABEBAT TRECENTAS PRECES EXPRESSAS » ET PROESTITUTAS, TOTIDEM HABENS IN SINU CALCULOS, ET IN » UNAQUE ORATIONE FACIENS UNUM CALCULUM (1) » (traduction de Rufin). Nous lisons encore dans SOZOMÈNE (*Histoire ecclésiastique,* liv. VI, ch. 29, et non 24, (comme dit le glossaire de Ducange au mot CAPELLINA) : « Paulus orationi tantum vacabat, trecentas orationes, velut tributum quoddam, quotidiè » persolvens Deo ; ac ne fortè aberraret ab integro numero, » TRECENTIS LAPILLIS IN SINUM SUUM CONGESTIS AD SINGULAS » ORATIONES SINGULOS PROFICIEBAT LAPILLOS. Absumptis itaque » lapillis planum fiebat orationes numero lapillorum œquales » jam completas esse. » (Trad. du grec par HENRI DE VALOIS, Paris, 1677.)

On comprend aisément que cette pratique se soit d'abord rapidement propagée au milieu des solitaires de l'Orient et de leurs disciples, et ait été ensuite adoptée avec ardeur par les fidèles qui suivaient de près ou de loin leurs exemples de ferveur.

Mais comment cette même pratique se serait-elle transportée en occident ? C'est en cherchant la réponse à cette question que nous voyons apparaître Pierre l'Hermite. Nous lisons en effet dans POLYDORE VIRGILE, au livre V, ch. 4, de son ouvrage *de rerum inventoribus,* le passage suivant que nous puisons dans la traduction de FRANÇOIS DE BELLEFORÊT, pages 574, 575

(1) PALLADIUS, in *historiâ Lausiacâ.* Cet ouvrage, qui renferme les vies de Pères de l'Eglise, est adressé à un certain LAUSUS, qui paraît lui avoir donné son nom. Nous voyons dans une note de l'édition grecque de PALLADE, donnée en 1616 par Jean Meursius (ex officinâ Ludov. Elzeviri, typis Godofredi Basson, in-4°) que ce Lausus était *Prœpositus sacri cubiculi Theodosii junioris imperatoris.* Selon FELLER, Lausus fut gouverneur de la Cappadoce. — Pallade, d'abord moine, ensuite évêque, vécut et fleurit sous Honorius et Théodose le-Jeune, 395-450. — (Sic apud Meursium, in notis).

de l'édition donnée en 1576 à Paris, chez Robert le Mangnier, (in-12 de 863 p.) :

« On a trouvé bon de faire des patenostres qui servent à
» compter les fois qu'on dit l'Oraison de Nostre Seigneur avec
» la Salutation angélique, et sont partis en 55 de telle sorte
» de dix en dix, et il y en a un plus grandelet enfilé : et tout
» autant qu'il y en a de grands, il faut dire le patenostre, et
» selon le nombre de petits, il faut réitérer la Salutation de
» l'ange à la Vierge Marie : et ce par trois fois, à chacune des-
» quelles on dit le Symbole des apostres, et appelle on ceste
» manière d'oraison le psaultier de la glorieuse Vierge Marie.
» Or l'auteur de ceci fut (ainsi qu'on dit), Pierre l'Hermite,
» natif d'Amboise, en France, le quel peut avoir 430 ans que
» flourissait en grande saincteté, environ l'an de notre salut
» 1090, et qui travailla tant avec le pape Urbain que les prin-
» ces chrestiens se croisèrent pour l'entreprise d'Asie, auquel
» voyage fut prise la saincte cité de Hierusalem (1). »

De ce passage de Polydore Virgile résulte cette déduction que Pierre l'Hermite, en accompagnant les croisés en Orient, y aurait trouvé l'institution du chapelet assez généralement ré-

(1) Cœterum ut rationem cum Deo habere possumus, quoties ipsam dominicam precem cum angelicâ salutatione recitaremus, est modus orandi postremo inventus, per calculos, ut itâ dicam, ligneos, quos vulgus modo preculas, modo paternostros appellat. Ji numero quinquaginta ita ordine distinguntur ut post denos, singuli majusculi affligantur filo : sunt enim perforati, et quot hi sunt, toties dominicam precem, quot illi, toties angelicam salutationem ter numerum in eundo recitent, terque simbolum brevius inferant. Et id Dei paræ Virginis psalterium nuncupant. Ejus rei autor fertur Petrus eremita, homo gallus, civis ambianensis, qui ab hinc annos CCCCXXX, hoc est circiter annum salutis humanæ MXC sanctitatæ floruit, egit cum Urbano Romano Pontifice, ut bellum asiaticum à nostris sumptum fuerit, quo Hierosolyma recepta sunt. (*Polydori Virgilii urbinatis de rerum inventoribus libri octo.* — Lugduni, apud Ant. Gryphium, 1586, in-18, p. 452-453).

A. Erreur du traducteur : Il faut lire : natif d'Amiens.

pandue, et l'aurait, à son retour de la croisade, rapportée en occident, où elle se serait rapidement introduite et dans les couvents et auprès des fidèles. C'est la conclusion adoptée par l'Encyclopédie (V° ROSAIRE), qui va jusqu'à dire : « Polydore » Virgile raconte que Pierre l'Hermite..... avait appris cette » pratique des solitaires de la Palestine. » On peut voir, par le texte que nous avons cité, que cette dernière affirmation n'y est pas formellement exprimée : c'est seulement une induction qui en ressort naturellement.

Faut-il s'en tenir à Pallade, à Sozomène, et en dernière analyse à Polydore Virgile ?

Cette pensée nous tourmentait quelque peu, et il nous paraissait difficile de laisser entièrement vide cet espace que nous apercevions entre les pères du désert et la fin du XI[e] siècle. Nous avons donc eu recours à un bon et savant ecclésiastique, toujours secourable aux ignorants, qui pour nous fait autorité sous tous les rapports, et qui se recommande si éminemment dans l'archéologie par sa collaboration à la magnifique monographie de la cathédrale de Bourges, et aux *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* (1), cette publication qui porte sur plusieurs points difficiles de la science nouvelle les lumières d'une interprétation toujours puisée aux sources les meilleures et les plus sûres. C'est nommer le R. P. CHARLES CAHIER.

Voici sa réponse ; nous ne saurions mieux faire que de la reproduire dans tout son amical abandon :

« Pallade et Sozomène sont une bonne source, et on est facilement porté à croire que l'usage des vieux solitaires se serait étendu en Syrie et en Arabie, d'où les Musulmans l'auraient adopté, puis transfusé aux chrétiens occidentaux,

(1) Paris, chez POUSSIELGUES-RUSAND, pet. in-f°., 1[er] vol. 1849 et années suiv.

» qui auraient trouvé cela bien imaginé. Mais je ne vois pas
» bien pourquoi il faudrait trouver une filiation historique en-
» tre des faits qui ont pu naître partout, vu la racine qu'ils
» ont dans la nature humaine. Ainsi les petits négociants rus-
» ses comptent encore, je crois, par le moyen de petites boules
» enfilées dans une tige horizontale, à peu près comme on
» compte souvent les points gagnés au billard, sauf que les
» Russes, avec des colonnes de dixaines, exécutent par ce
» moyen des opérations arithmétiques qui ne se bornent point
» à l'addition. Faut-il, pour expliquer ces procédés, recourir
» aux Musulmans et aux Chinois ?

« Mores hominum tibi nosse volenti
» Sufficit una domus. »

» Et les coches des boulangers seront-elles une tradition pélas-
» gique, chananéenne, anté-diluvienne? Mieux que cela ; c'est
» une production spontanée d'un besoin universel (sauf meil-
» leur avis). L'inventeur, c'est l'homme, mais nul homme en
» particulier qui puisse estampiller l'invention en son nom. »

.... « L'humanité est antérieure à Pierre l'Hermite
» comme aux pères du désert ; nous voyons de tout temps,
» même dans la synagogue, les dévots quelconques se prescrire
» un certain nombre de formules ou d'actes à répéter dans un
» espace de temps marqué ; il fallait donc bien un compteur
» qui mesurât l'accomplissement de ces tâches. Or, cet usage
» devait naître de bonne heure dans l'église à la suite de l'obli-
» gation quotidienne du psautier ou des heures canoniales
» pour le clergé. Jusqu'au siècle dernier, nombre de laïques s'en
» faisaient un objet d'émulation, et pour les gens simples qui
» ne savaient pas lire, une certaine dose de prières faciles à
» dire par cœur naquit de cette émulation fort naturelle. Un
» mot dans la traduction des antiquités anglo-saxonne par Lin-
» gard semble appartenir à l'histoire du chapelet : il y est
» question d'une ceinture de pater, récitée pour les morts.

» J'aimerais à vérifier le texte anglais pour savoir à quoi m'en
» tenir.... Je me rappelle avoir lu jadis (mais où? je ne sais),
» que du temps de Bède on trouvait dans des églises d'Angle-
» terre plusieurs files de grains suspendues aux murailles
» pour l'usage des gens du peuple qui avaient à mesurer leurs
» prières par ce vérificateur mis à la disposition commune. »

Nous aurions voulu déterminer d'une manière plus formelle, au moins quant au fait en lui-même, ce dernier et curieux renseignement; mais nous sommes obligé d'avouer que nos recherches à cet égard ont été infructueuses. Quant à l'époque à laquelle ces heureuses ressources étaient mises sous la main du peuple, elle est facile à fixer; elle se rapporterait à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle ; en effet, Bède, né en 677, est mort en 735 (1).

Nous croyons au surplus devoir donner à nos lecteurs, afin qu'ils puissent juger par eux-mêmes de la fidélité de la traduction, la phrase du texte anglais qu'aurait désiré vérifier notre bienveillant correspondant. La voici : « The devotions perfor-
» med in behalt of the dead consisted 1° in the frequent repe-
» tition of the Lord's prayer, wich was generally termed A BELT
» OF PATER NOSTER, etc. » « Les devoirs religieux que l'on ren-
» dait aux morts consistaient : Premièrement, dans la fré-
» quente répétition de l'oraison dominicale qui était générale-
» ment connue sous le nom de CEINTURE DE PATER NOSTER,
» etc. » (2).

Dans une édition publiée à Londres en 1845 (3), t. 2, ch.

(1) *Vita venerabilis Bedæ scripta partim à Cuthberto, discipuli, partim ab alio qui seculo* XI *vixit.*—A la suite (p. 791) de : *Historiæ ecclesiasticæ gentis anglorum libri* V ; auctore Bædâ, cantabrigæ, typis academicis, 1732, in-folio.

(2) Les antiquités de l'église anglo-saxonne. (*The history and antiquities of the anglo-saxon church.*) — 2e édit., Newcastle, 1810, in-8°, 2 vol.

(3) London, C. Dolman, 3 vol. in-8°.

IX, p. 69, on trouve (n° 2) une note qui peut se traduire ainsi qu'il suit : « Une ceinture de pater noster paraît correspondre » à un chapelet de nos jours. On ne sait pas de combien de pa- » ter noster elle se composait, mais puisqu'elle fut substituée » au psautier, et que le psautier se divisait en trois portions » de cinquante pseaumes chacune, il est probable que l'on » gardait le même nombre et que la ceinture se composait de » cinquante pater noster. »

Ainsi voilà un fait qui paraît hors de doute, c'est que, dans l'ancienne église anglo-saxonne, c'est-à-dire, bien antérieurement au XIe siècle (bataille de Hastings, 14 octobre 1066), il existait, prescrite à tous les fidèles, généralement, exactement observée, une pieuse pratique, simple, facile, une formule à la portée de chacun, offrant avec le chapelet la plus frappante analogie.

Il n'est donc pas précisément très téméraire de ne point s'arrêter exclusivement à Polydore Virgile, après lui à l'histoire ecclésiastique de Fleury, voire même à Pallade et à Sozomène, et de s'en tenir au contraire à cette thèse : « L'inventeur, c'est » l'homme, mais nul homme en particulier qui puisse estam- » piller l'invention en son nom (1). »

Si maintenant nous recherchons l'origine du mot CHAPELET qui a succédé au vocable primitif que dans les vieux écrivains nous rencontrons sous la forme de PATER NOSTER, PATERNOSTRALE (signum), PATERNOSTRARIUS, nous rencontrons le mot CAPELLINA dans la vie de Ste-Justine d'Arezzo (2). « Pater verò » ipsius (cujusdam virginis quæ graviter patiebatur in oculis

(1) Est-il besoin de rappeler que le chapelet est aussi en usage dans la plupart des religions de l'Orient? Le grand chapelet arabe porte quatre-vingt-dix-neuf grains qui représentent chacun un attribut de Mahomet.

(2) *Vita Beatæ justinæ de Aretio*, dans la collection des Bollandistes, 2e vol. de mars, p. 242, et suiv.

» ità quòd vermes habebat in eis.) ad sororem Justinam præ- » dictam venire fecit eam, precans devote quod suos pater » noster fricaret ibidem, quæ confestim fecit, et CAPELLINAM » SUAM commodavit eidem, cum quâ jaceret de nocte, et eam » portàns, et de nocte tenens, liberata est per gratiam Jesu- » Christi, et vermes ex ipsius oculis exierunt (1). » Ste-Justine d'Arezzo vécut à la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle, et mourut à l'âge de 49 ans, le 12 mars 1319 (2).—Dans un passage du testament de Clémence de Hongrie, veuve de Louis-le-Hutin, que nous citerons tout à l'heure, nous lisons le mot CHAPEL qui s'applique évidemment à un chapelet ou rosaire; ce testament porte la date du 5 octobre 1328.

Ainsi déjà le nom prend une forme nouvelle qu'il emprunte à un objet étranger. Faut-il dire purement et simplement que le mot est venu de l'usage ordinaire aux pèlerins d'attacher leurs patenôtres au chapeau, alors appelé CHAPEL, CHAPELINE, CAPEL, CAPELINE? Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que le même objet est appelé par les Italiens CORONA, par les Espagnols ROSARIO, en flamand ROOSEN-HOEYKEN, tous mots signifiant *guirlande*, *réunion de roses*, *petit chapeau fait avec des roses*.

En présence de ces rapprochements, les étymologistes rappellent ces bonnets ou couronnes de roses qu'au moyen-âge on désignait sous le nom de CHAPELS, CHAPELETS, et de là ils déduisent l'origine de notre mot CHAPELET. — (Note sur la vie de Ste-Justine, dans le recueil cité; — MÉNAGE, *Origine de la langue française*, édit. de 1650, p. 196; *Dictionnaire étymologique de la langue française*, aux mots CHAPELET et

(1) *Vita Beatæ justinæ de Aretio*, p. 244, 2[e] col., D. 5.

(2) *Ibid.*, p. 243, col. 2[e] D. 6. Cette vie de Ste-Justine d'Arezzo est puisée dans un très vieux manuscrit, *ex pervetusto pergameno codice*, dit l'introduction.

ROSAIRE.—DUCANGE, *Glossarium*, v° CAPELLINA, etc., etc. (1)

Pourquoi donc n'accepterions-nous pas cette étymologie ?

(1) Ce n'est pas seulement dans les contes, ballades ou fabliaux des Trouvères que nous rencontrons le chapel de roses; il prend une place remarquable dans plusieurs de nos coutumes. V. ***Coutumier général de B. de Richebourg***, t. IV, p. 553, articles 241 des ***Coutumes d'Anjou***; p. 737, art. 26, chap. 27 des ***Coutumes de Loudun***; p. 489, art. 258 des ***Coutumes du Maine***; p. 669, art. 284 des ***Coutumes de Touraine.*** Ces articles de coutumes diverses reproduisant, en des termes peu différents les uns des autres, une disposition à peu près identique, nous ne citerons que celui de la coutume de Touraine : « Fille noble, mariée par père ou mère, suffisamment apanagée, qui » a eu don de mariage, est avec ses descendants forclose des suc- » cessions de ses dits père et mère, ayeul ou ayeulle, et de celuy qui » a fait le dit don, encore qu'elle mourust du vivant de ses dits père » ou mère : et ce tant qu'il y aura hoir masle, ou hoir de descen- » dant d'hoir masle. Et ne fera la ditte fille ou ses dits descendants, » part en la ditte succession, combien qu'on ne lui eut donné qu'un » CHAPEL DE ROSES, sinon qu'en faisant le contract dudit mariage » luy eust été réservé de venir à la ditte succession, ou que par les » dits père, mère, ayeul ou ayeulle, elle ou ses dits descendants » eussent esté rappelés : esquels cas elle ou les descendants d'elle » rapporteront ce que la dite fille aurait eu en mariage. » A cette citation nous croyons devoir ajouter les deux suivantes : 1° (Note dans le coutumier sur ledit article). « Ce chapeau de roses, quand la fille » n'a pas été dépariée, c'est la couronne du mariage dont parlent » Tertullien et les autres pères de l'Eglise, étant vrai de dire que les » père et mère qui ont trouvé condition sortable à leur fille, ont » satisfait au devoir de piété et d'obligation naturelle. »

2° « (Dans l'*ancien répertoire de jurisprudence de* GUYOT, au mot » CHAPEL.) Le chapel, dit fort bien LAURIÈRE, est ici une guirlande » ou une petite couronne, que la fille portait à l'église pour y rece- » voir la bénédiction nuptiale, ce qui n'est point encore tout à fait » hors d'usage. —Anciennement les guirlandes étaient quelquefois » d'or, et quelquefois elles étaient d'argent, comme on peut voir » dans les coutumes locales d'Auvergne, entr'autres dans celle d'Issac » et de la Torrette. » (***Coutumier général***, t. IV, p. 1206).

Dans la coutume de Seleuse, St-Myon et d'Avayat (***Ibid.***, p. 1205), on lit : « La femme a aussi une GUIRLANDE OU CHAPEL D'ARGENT de la » valeur du lict nuptial. » —Et en note : « Guirlande qu'italien dit » ***guirlanda***, c'est un chapelet ou d'argent ou d'autre chose. »

Elle en vaut nombre d'autres ; elle vaut même beaucoup mieux que bien d'autres.

Quoi qu'il en soit, déjà au XIIIe siècle, la dévotion unie au luxe avait trouvé moyen de varier beaucoup les chapelets sans lesquels, paraît-il, on n'allait guères à l'église. Le *livre des métiers* d'ETIENNE BOILEAU, contenant les règlements sur les arts et métiers de Paris, rédigés au XIIIe siècle, nous montre quatre ou cinq corporations subsistant à cette époque à Paris de la confection des chapelets en os, en ivoire, en corail, en ambre et en jayet.—Voir dans l'édition donnée par M. DEPPING, Paris, impr. de CRAPELET, 1837, in-4°. (*Collection des documents inédits sur l'histoire de France*) ; titre XXVII, p. 66, des PATENOTRIERS D'OS ET DE COR (corne), 5 articles. « Nus du » mestier desus dit ne puet ni ne doit nulles patenostres enfiller » se elles ne sunt rondes et bien fourmées. » (Art. 4) ;—titre XXVIII, p. 68, des PATENOTRIERS DE CORAIL ET DE COQUILLES, 16 articles ;—Titre XXIX, p. 71, des PATENOTRIERS D'AMBRE ET DE GEST (jayet), 6 articles.

M. Depping, dans l'excellente préface qu'il a placée en tête de sa publication, dit : « De ces corporations il n'est plus parlé » dans les siècles suivants ; ce luxe avait fait place à d'autres » dépenses et à d'autres moyens de briller. »

Cette proposition, au moins dans son sens absolu, n'est-elle pas un peu bien hasardée ?

D'abord la corporation des Patenotriers n'avait pas cessé d'exister à Paris avant la révolution de 1792, au moment de la suppression des Jurandes, maîtrises, corps de métiers, etc. Elle se partageait encore en trois communautés : celle des patenotriers boutonniers d'émail, verre et cristallin, plus ordinairement appelés émailleurs, et réunis depuis 1706 à la communauté des maîtres verriers, marchands de fayence ;—celle des patenotriers en bois et corne et ne travaillant que sur ces matières ;—celle des patenotriers en ambre, jayet et corail. (*Encyclopédie*, — *hoc verbo*.)

C'était, on le voit, absolument comme du temps d'ETIENNE BOILEAU.

En second lieu, comme le remarque justement M. Depping, le luxe s'était sans doute étendu à tous les bijoux, à tous les gros et menus accessoires de la toilette des femmes, et trop souvent aussi des hommes; mais il ne s'était pas modestement retiré des patenôtres, rosaires ou chapelets.

Ainsi dans le testament de Clémence de Hongrie, déjà cité on lit : « ITEM A NOTRE CHIER NEVEU LE DAUPHIN DE VIENNOYS » NOTRE BON CHAPEL GROS QUE SIMON DE LISLE FIST (1) » (5 octobre 1328).

Il est plus que probable que la reine de France n'aurait pas fait ce legs à son neveu le Dauphin Guignes, s'il ne s'était pas agi d'un objet riche et précieux.

Dans un compte de Jean de Ponciac, qui fut trésorier du Dauphin Humbert II, de 1333 à 1336, nous lisons : « Pro pecti- » nibus sex et speculis sex, et DUOBUS FILIS DE PATERNOSTRIS » DE AMBRO, ET DUOBUS FILIS DE PATERNOSTRIS DE CURALLO » ET DUOBUS FILIS DE PATERNOSTRIS DE VITRO, et unâ conâ (2) » de plumbo...... Item PRO QUATUOR FILIS DE PATERNOSTRIS DE » CRISTALLO (3). »

Ainsi le verre, le cristal, le corail, l'ambre servaient encore habituellement de matières pour la fabrication des patenôtres.

Voilà pour le XIVe siècle (4).

(1) ***Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins***, etc. Genève, Fabry et Barillot, 1722, 2 vol. in-f° (par BOUCHENU DE VALBONNAIS, conseiller au parlement de Grenoble), t. II, p. 214, commencement du testament ; et pour la citation, 2e col. de la p. 219.

(2) Médaille bénite appendue au chapelet.

(3) ***Hist. du Dauphiné***, t. II, p. 275.

(4) Alors (au XIVe siècle) l'art transforme en objets précieux les ustensiles les plus vulgaires de la vie privée. (Cte L. DELABORBE, *inventaire des joyaux de Louis, duc d'Anjou*).

Polydore Virgile, dont l'ouvrage parut en 1498, écrivait : « Hodiè tantus honor ejusmodi calculis accessit, ut non modò » ex ligno, succino et corallio, sed ex auro argentoque fiant, » sintque mulieribus instar ornamenti (5). »

Ainsi non seulement le bois, l'ambre et le corail avaient continué à être employés, mais le luxe, le besoin pour les femmes de se faire un ornement de leur rosaire avaient fait mettre en œuvre jusqu'à l'or et l'argent.

Voilà pour le XVe siècle.

Enfin, le chapelet du Musée de Douai démontrerait, s'il en était besoin, qu'à la fin de ce même siècle on ne se contentait plus de « *patenostres enfilées rondes et bien four-* » *mées* », et que des artistes de talent ne dédaignaient pas d'imprimer un cachet de haute distinction à des objets qui, en sortant de leurs mains, devenaient l'apanage d'une piété plus fastueuse, plus mondaine que modeste et sincère.

(1) P. 453 de l'édit. in-18 citée ci-dessus.

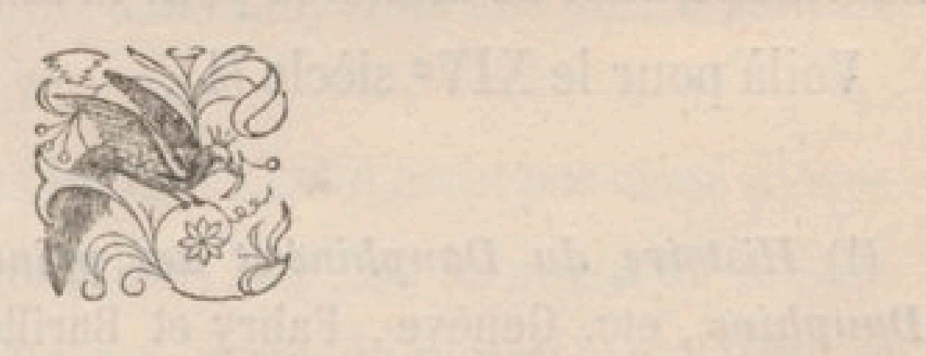


TABLE.



Douai. — ADAM D'AUBERS, imprimeur, rue des Procureurs.

